



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

80^e séance plénière

Mardi 12 février 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 132 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

(A/62/657 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au débat thématique, je voudrais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/62/657 et son additif 1.

Dans le document A/62/657, le Secrétaire général informe l'Assemblée que 15 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètement écoulées ».

Dans le document A/62/657/Add.1, le Secrétaire général informe l'Assemblée que, depuis sa lettre figurant dans le document A/62/657, Vanuatu a effectué le versement nécessaire pour ramener ses

arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations contenues dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Débat thématique intitulé « Changements climatiques : l'ONU et le monde à la recherche de solutions »

Points 48, 54 et 116 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Développement durable

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/62/644)

Le Président (*parle en anglais*) : Le débat général de l'Assemblée générale, en septembre 2007, a jeté les bases d'un examen approfondi des changements climatiques. Par la suite, les États Membres ont adopté la résolution 62/8, priant le Secrétaire général de présenter un rapport d'ensemble sur les activités menées par le système des Nations Unies en vue d'aider les États Membres à lutter contre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



les changements climatiques dans les cadres internationaux existants.

À cette occasion, je voudrais féliciter le Secrétaire général d'avoir réagi rapidement à la demande des États Membres l'invitant à présenter un rapport sur les activités de l'ONU concernant les changements climatiques. Cela devrait servir aux États Membres de base utile pour donner leur point de vue sur la marche à suivre.

Je voudrais également féliciter les États Membres des efforts considérables qu'ils ont déployés pour que la Conférence de Bali débouche sur un accord initial. Il reste encore beaucoup à faire, mais les bases sont désormais jetées pour parvenir à un accord global post-Kyoto. Pourtant, il est indispensable que toutes les parties prenantes déploient, ensemble, des efforts afin de lutter efficacement contre les changements climatiques.

Nombreux sont les pays qui ne peuvent attendre que les mesures d'atténuation commencent à faire sentir leurs effets. Il nous faut atteindre toutes les cibles et prendre immédiatement toutes les mesures pratiques qui peuvent aider les plus vulnérables à s'adapter aux changements climatiques. Il faut que les États Membres adoptent une vision stratégique claire permettant à toutes les parties du système des Nations Unies de déployer des efforts dans les domaines où ils sont le plus nécessaires.

Ces propositions ont d'importantes conséquences sur la manière dont l'ONU travaille. Les dirigeants de l'ensemble du système des Nations Unies ont demandé un clair appui politique de la part des États Membres pour pouvoir progresser et apporter les modifications techniques et de gestion nécessaires pour que l'ensemble du système puisse fournir des résultats plus satisfaisants en tant qu'une seule ONU que si chaque partie agissait séparément.

Les mesures prises afin d'améliorer la coopération grâce au Conseil des chefs de secrétariat, sous la houlette du Secrétaire général, constituent un bon début. Mais de nombreux États Membres ont clairement exprimé leur souhait d'appuyer et de développer ce processus en fixant les principes généraux d'un cadre politique pour les activités de l'ONU en matière de changements climatiques.

À cet fin, il y a certaines questions pertinentes que nous devrions poser. D'abord, quels sont les objectifs stratégiques que devrait adopter l'ONU afin

de préparer le régime post-Kyoto en 2012? Quelle est l'architecture financière qui permettrait de mieux canaliser les fonds vers ces priorités? Comment peut-on prendre efficacement en considération les changements climatiques dans l'agenda pour le développement? Enfin, comment peut-on parvenir à une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies?

Nous ne pouvons plus attendre. Nous devons agir aujourd'hui. Voilà pourquoi j'ai organisé cette séance de l'Assemblée générale : pour donner l'occasion aux États Membres de fournir au système des Nations Unies l'orientation politique dont il a besoin.

S'il est vrai que nous ne devons pas tenter de faire de la microgestion et que nous n'en sommes aujourd'hui qu'au début d'un processus, il est toutefois extrêmement important que les États Membres travaillent rapidement et ensemble pour parvenir à un accord sur les principes d'un cadre stratégique politique visant à orienter les activités de l'ONU en matière de changements climatiques.

Les parties prenantes sont de plus en plus persuadées que nous sommes en mesure, par une action concrète et pratique, de régler le problème des changements climatiques au niveau mondial. J'attends donc avec intérêt qu'un débat substantiel puisse, avec la participation de tous, se concentrer sur les résultats. Il incombe à l'Assemblée générale de faire preuve de dynamisme et de volonté d'agir pour le bien de tous ceux qui vivent sur cette planète fragile.

Avant de poursuivre, je voudrais appeler l'attention des membres sur un certain nombre d'aspects organisationnels qui se rapportent à la conduite de cette réunion. Afin de pouvoir entendre tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs – qui compte actuellement 117 noms – je prie les orateurs de bien vouloir limiter leur déclaration à cinq minutes, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. J'appelle les orateurs à faire preuve de coopération à cet égard.

Pour aider les orateurs à gérer leur temps, un système lumineux a été installé à la tribune qui fonctionne de la manière suivante. Une lumière verte s'allumera au début de la déclaration de l'orateur; une lumière orange s'allumera 30 secondes avant la fin des cinq minutes; et une lumière rouge s'allumera lorsque les cinq minutes se seront écoulées.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. John William Ashe, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda.

M. Ashe (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*): Le Groupe des 77 et la Chine vous remercient, Monsieur le Président, d'avoir organisé à l'Assemblée générale, ce débat thématique intitulé « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail ». Il offre à l'Assemblée une occasion supplémentaire d'entendre les échanges de vues entre les États Membres et avec d'autres partenaires sur l'une des questions les plus importantes de l'agenda de l'ONU pour le développement.

D'emblée, le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est et doit demeurer le principal cadre global pour traiter des changements climatiques. Aussi ce débat thématique doit-il être considéré comme une occasion offerte aux États Membres de prendre part à un dialogue sur les moyens d'améliorer l'appui apporté à ce cadre, de prendre les mesures immédiates qui s'imposent afin de s'acquitter pleinement des engagements contractés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto, et d'appuyer le Plan d'action de Bali et d'autres mécanismes prévus par la Convention.

Le Groupe des 77 et la Chine sont d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de débat parallèle qui détournerait l'attention du processus de négociations en cours au titre de la Convention. Nous estimons qu'une action multilatérale pour lutter contre les changements climatiques doit demeurer fermement ancrée dans la Convention et le Protocole de Kyoto.

En outre, ce débat thématique et le rapport du Secrétaire général donnant un aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques ne devraient pas influencer d'autres processus, tel que le débat sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, ou les discussions sur la gouvernance environnementale internationale.

Le Groupe pense que les débats sur les changements climatiques devraient être placés dans le contexte du développement durable. Il est impératif que nos débats contribuent à promouvoir le développement durable, en mettant l'accent sur les trois piliers que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, et sur l'importance de les promouvoir

tous les trois de manière intégrée, coordonnée et équilibrée.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que la question des changements climatiques constitue un défi en matière de développement durable. Nous devons adhérer fermement aux principes de Rio, notamment au principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous devons prendre pleinement en considération le fait que la lutte contre la pauvreté et le développement économique et social sont les priorités absolues des pays en développement. Par conséquent, nous devons veiller à ce que le débat sur les changements climatiques s'inscrive dans son contexte propre, afin de ne pas porter préjudice au débat d'ensemble sur le développement durable.

Il est urgent de prendre des mesures immédiates afin de donner pleinement suite aux engagements contractés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto, en particulier ceux qui portent sur le financement des mesures d'adaptation, le transfert de technologie et les ressources financières, si nous voulons progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable des pays en développement, notamment des objectifs de développement convenus internationalement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Il est particulièrement nécessaire de prendre des mesures urgentes pour honorer les engagements, étant donné que les changements climatiques menacent les moyens d'existence des pays en développement très pauvres et vulnérables, en particulier ceux d'États africains, de pays les moins avancés, de pays en développement sans littoral, de petits États insulaires en développement et d'États en développement sujets aux catastrophes. Le Groupe pense que, tout en essayant de surmonter les difficultés causées par les changements climatiques, les pays les plus touchés et les pays les plus vulnérables doivent recevoir l'attention et l'appui nécessaires.

Les acteurs du monde développé doivent prendre l'initiative s'agissant de combler le déficit d'actions, étant donné que l'efficacité de la réaction des acteurs du monde en développement dépend du respect des engagements pris par les acteurs du monde développé en ce qui concerne le financement et les transferts de technologies.

Bien que l'ONU puisse aider les pays en développement à élaborer des politiques propres à attirer des flux d'investissement au titre des

changements climatiques, il faudra mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation adaptées à chaque pays en ayant recours à des technologies, à des financements et au renforcement des capacités dans une proportion qui corresponde à l'ampleur des tâches qui nous attendent, ce qui signifie que ces moyens doivent être mesurables, notifiables et vérifiables, comme convenu dans le Plan d'action de Bali sur la coopération économique régionale et sous-régionale entre pays en développement. La mise à disposition de ressources financières est un engagement contraignant qui concerne les acteurs des pays développés. Il convient de définir des lignes directrices claires pour faciliter l'obtention de ressources financières et d'investissements sans conditionnalités. Il est essentiel que ces ressources financières ne soient pas considérées comme une aide publique au développement, mais comme une aide additionnelle et qu'elle soit conforme aux engagements contraignants existants en vertu de la Convention. En outre, les ressources financières destinées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'incidence des mesures d'intervention ne doivent pas provenir d'une réaffectation ou d'une réorganisation du financement existant du développement.

Il faut assurer aux pays en développement un accès plus facile aux technologies de pointe, propres, rentables, efficaces et abordables. Le Groupe des 77 et la Chine ont pris plusieurs fois l'initiative de demander que les pays en développement puissent accéder plus facilement aux technologies inoffensives pour le climat. Il convient d'intensifier les efforts à cet égard. Par ailleurs, l'ONU peut jouer un rôle important en encourageant l'application du régime des droits de la propriété intellectuelle, qui facilite le transfert de ces technologies.

Le Groupe des 77 et la Chine renouvellent leur appel à une augmentation de l'aide pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, qui permettra d'intensifier les efforts nationaux visant à promouvoir une approche intégrée des mesures prises pour réagir aux changements climatiques, ainsi que la planification du développement durable.

Il convient d'accroître l'appui que l'ONU accorde aux activités d'adaptation nationales, de manière que les pays en développement puissent atteindre leurs objectifs en matière de développement durable, tout en relevant les défis liés aux changements climatiques. L'ONU joue un rôle essentiel dans la promotion des

efforts globaux de développement. Cependant, le Groupe des 77 et la Chine estiment que les transferts de technologie et le financement n'ont pas été abordés comme il convient dans les documents d'information communiqués en préparation du débat d'aujourd'hui.

S'agissant des partenariats, le Groupe des 77 et la Chine pensent que les partenariats impliquant un grand nombre d'acteurs peuvent considérablement aider à faire face aux difficultés liées aux changements climatiques. Le système des Nations Unies doit aider à promouvoir et à encourager les partenariats destinés à appuyer les initiatives nationales. Cependant, les partenariats ne doivent pas remplacer l'aide publique au développement ni la coopération internationale.

En outre, la coopération Sud-Sud peut contribuer utilement aux efforts d'adaptation, et la promotion de cette coopération peut également aider les pays en développement à mieux surmonter les difficultés liées aux changements climatiques. Toutefois, il ne faut pas envisager la coopération Sud-Sud dans le contexte des partenariats impliquant de multiples acteurs. Par ailleurs, en matière de changements climatiques, la coopération Sud-Sud doit compléter la coopération Nord-Sud.

Dans la résolution 62/8 de l'Assemblée générale, les États Membres ont demandé un rapport d'ensemble sur les activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques. En vertu de ce mandat, le Groupe des 77 et la Chine attendaient un rapport factuel qui dresse le bilan des activités actuelles du système des Nations Unies dans ce domaine. Il n'existe pas à proprement parler de mandat concernant la voie à suivre ou la coordination des actions menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques. Ces questions relèvent de la compétence des États Membres. L'examen des mécanismes et des structures ou cadres de coordination, y compris des catégories d'activités ou des organismes chefs de file, doit faire l'objet d'un examen et d'une décision au niveau intergouvernemental, avant la mise en œuvre.

En général, les entités du système des Nations Unies doivent contribuer à la mise en œuvre efficace des dispositions, des engagements et des plans d'action de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La coordination des activités du système des Nations Unies pour accroître sa contribution au règlement des difficultés liées aux changements climatiques requiert l'attention,

l'approbation et la surveillance des États Membres au niveau intergouvernemental.

Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent le rôle principal que joue l'ONU dans l'orientation et la promotion des efforts déployés à l'échelle mondiale pour relever le défi planétaire des changements climatiques et s'agissant d'imposer le respect de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Compte tenu de son universalité, l'Assemblée générale doit clairement exhorter les parties à prendre des mesures pour honorer les engagements qu'elles ont pris aux termes de la Convention, fournir des orientations claires à cet égard et appuyer le Plan d'action de Bali.

Le Groupe des 77 et la Chine pensent que le chemin de Copenhague, où les pourparlers finals concernant la feuille de route de Bali auront lieu en 2009, sera difficile, en particulier pour les pays en développement, ainsi que pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. C'est pourquoi il sera essentiel d'avoir un chef de file, si nous voulons réagir en proportion de l'ampleur du défi. Si nous voulons intervenir au niveau de l'adaptation, du transfert des technologies et du financement, ainsi que de l'atténuation, nous devons concevoir une réponse mondiale, efficace et globale et tenir compte du principe des responsabilités communes mais différenciées. Si les pays développés ne réagissent pas rapidement et par des actions tangibles, les changements climatiques aggraveront la pauvreté et nous empêcheront de parvenir au développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tavau Teii, Vice-Premier Ministre et Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de Tuvalu.

M. Teii (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat thématique. Je tiens également à vous féliciter et à vous remercier de la prévoyance dont vous faites preuve en encourageant un débat à l'échelle du système des Nations Unies sur la question des changements climatiques. Je voudrais par ailleurs remercier le Secrétaire général de l'intérêt constant qu'il manifeste pour la question des changements climatiques et du rôle directeur qu'il assume dans ce domaine. Je me félicite de son rapport sur l'aperçu des activités menées

par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques.

Il ne fait aucun doute que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Il est clair que, face à cette question, nous devons adopter une approche globale. Je note avec satisfaction que la Conférence de Bali, tenue en décembre 2007, a défini une stratégie qui constitue un jalon important dans notre longue lutte contre les changements climatiques.

Tuvalu s'associe pleinement aux déclarations que feront les représentants du Royaume des Tonga, de la Grenade et du Bangladesh au nom des pays insulaires du Pacifique, de l'Alliance des petits États insulaires et du Groupe des pays les moins avancés, respectivement.

C'est pourquoi je souhaite axer ma déclaration sur une seule des questions à l'examen : comment le système des Nations Unies peut-il favoriser l'intensification de l'aide aux politiques d'adaptation? On reconnaît désormais qu'il faut incorporer l'adaptation aux changements climatiques dans les décisions prises au niveau des politiques et des investissements par les pays, le secteur privé, les organisations internationales et les autres acteurs compétents. Il nous faut renforcer les capacités de la communauté internationale à mener des actions conjointes par le biais de l'établissement de réseaux et de la coordination des activités.

L'adaptation est évidemment une question cruciale pour une nation insulaire formée d'atolls et extrêmement vulnérable comme Tuvalu. Je n'ai qu'à souligner le fait que notre point culminant au-dessus du niveau de la mer n'est qu'à 4 mètres d'altitude pour mettre en relief notre vulnérabilité aux effets des changements climatiques, notamment la montée du niveau des mers.

L'année dernière, Tuvalu a élaboré un plan international sur l'adaptation, que nous avons présenté à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pour ceux que cela pourrait intéresser, j'ai mis en note à la version écrite de mon discours une adresse Internet permettant d'accéder à ce plan. Ce dernier met en relief un certain nombre de domaines où nous envisageons de collaborer davantage avec le système des Nations Unies. Permettez-moi d'en signaler quelques-uns.

Premièrement, il est bien évident que les ressources financières nécessaires à l'adaptation sont

totale­ment insuffisantes. L'année dernière, Oxfam International a publié un rapport qui donnait à entendre que les besoins des pays en développement en matière d'adaptation coûteront au minimum 50 milliards de dollars par an, chiffre plus élevé que les estimations actuelles de la Banque mondiale, qui sont de 10,4 milliards de dollars par an. Nous devons travailler ensemble, sous l'égide de l'ONU, pour trouver des fonds supplémentaires.

Un moyen d'accroître le financement pour l'adaptation consiste à créer ce que nous appelons un mécanisme de partage des charges. Le financement de ce mécanisme proviendrait d'une taxe sur l'aviation internationale et les transports maritimes. Cette taxe ferait l'objet de certaines exceptions afin de ne pas devenir un fardeau pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Il faut donc que l'ONU mette au point un système de coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale pour déterminer la nature de ce prélèvement. Nous serions favorables à une réunion de hauts responsables de ces organisations avec de hauts responsables du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Convention sur les changements climatiques dans le courant de l'année afin de prendre les mesures nécessaires à la mise en place de cette taxe.

Deuxièmement, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales doivent coopérer afin d'élaborer une approche globale des mesures d'adaptation à long terme. Dans un premier temps, nous envisageons un programme de coopération entre le secrétariat de la Convention et les parties à celle-ci et, d'autre part, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies et les pays qui y participent. Nous pensons qu'il faudrait mettre en place un comité spécial de coordination sous l'égide de l'Assemblée générale. Ce comité de mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques comprendrait également d'autres institutions des Nations Unies telles que le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et d'autres institutions telles que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et diverses organisations non gouvernementales ayant acquis de

l'expérience dans le domaine de l'adaptation. Encore une fois, nous souhaiterions que ce comité soit mis en place cette année. Nous espérons donc que l'Assemblée générale se réunira pour adopter dès que possible une résolution en faveur de la création de ce comité.

Troisièmement, notre plan international sur l'adaptation propose également l'établissement d'un consortium international d'assurance contre les changements climatiques. Il s'agirait d'un fonds commun alimenté par des contributions internationales qui ferait office de mécanisme d'assurance et qui aiderait les communautés les plus vulnérables à couvrir les coûts de la reconstruction à la suite d'une catastrophe climatique. Ce système d'assurance serait administré par un groupe spécial du PNUD sous l'égide de compagnies de réassurance existantes. Il faudrait en l'occurrence que la communauté internationale convienne de seuils climatiques à partir desquels des dédommagements seraient versés aux communautés. Nous encourageons le PNUD à faciliter une réunion extraordinaire dans le courant de l'année afin de mettre en route le processus d'établissement de ce mécanisme d'assurance.

Ces idées que je viens d'exposer ne sont que trois des nombreuses idées qui figurent dans notre plan international sur l'adaptation. Nous ne prétendons pas être les seuls auteurs de ce plan. Nous aimerions que le système des Nations Unies l'adopte et en fasse un véritable plan de l'Organisation. Nous vous encourageons, Monsieur le Président, à l'examiner en détail et à travailler avec vos collègues à préciser davantage ces idées. Nous vous encourageons vivement à envisager de convoquer une séance extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de rédiger et d'entériner une résolution qui faciliterait l'application de ces idées sur l'adaptation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Janez Podobnik, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la République de Slovénie.

M. Podobnik (Slovénie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée au cours de cet important débat thématique au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels,

ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Les changements climatiques sont l'un des grands défis auxquels notre planète est confrontée. Nous en voyons déjà les effets, car ces changements menacent la subsistance des générations futures. En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié des conclusions dignes de foi et s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour son travail exceptionnel. Le rapport indique clairement que les émissions mondiales de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine ont augmenté d'environ 70 % entre 1970 et 2004. Nos connaissances actuelles sur la question et la gravité des risques en jeu ne laissent à tout décideur responsable d'autre option que celle d'agir. À cet égard, le présent débat thématique est extrêmement opportun car il est l'occasion de renforcer et de favoriser le rôle de décision qui revient à l'ONU en la matière.

Les changements climatiques sont une réalité et nous pensons qu'il est temps d'agir. L'Union européenne a accordé une priorité politique de premier ordre à cette question. Il est indispensable que la communauté internationale agisse de concert afin d'intervenir avec efficacité et équité face aux problèmes que posent les changements climatiques. Nous avons tous avantage à travailler ensemble.

L'Union européenne poursuivra ses efforts en faveur d'un consensus international sur la nécessité urgente de prendre d'autres mesures plus énergiques après 2012. Nous nous acquittons de nos tâches en appliquant et en perfectionnant la politique communautaire globale en matière de changements climatiques. Récemment, la Commission européenne a présenté son action de lutte contre le changement climatique et un paquet de mesures sur les énergies renouvelables, qui nous permettront de réagir conformément à notre engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne d'au moins 20 % d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990. Cet ensemble de mesures contient des dispositions visant à réduire les émissions de l'UE de non moins de 30 %, ce qui correspond à l'accord convenu au niveau mondial qui engage les pays développés à poursuivre leurs efforts et les pays en développement à déployer de plus amples efforts. Nous sommes convaincus que faire de l'Europe une économie très efficace du point de vue énergétique et produisant peu de carbone renforcera notre sécurité énergétique et notre compétitivité. Je voudrais

réaffirmer l'objectif de l'Union européenne de limiter l'augmentation moyenne de température dans le monde de moins de 2 degrés Celsius par rapport au niveau de l'époque préindustrielle.

L'année dernière a marqué une étape importante pour la lutte contre les changements climatiques. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a souligné qu'une action urgente était nécessaire. Ensuite, toutes les parties à la Conférence de Bali sur le climat sont convenues de lancer en décembre 2009, à Copenhague, un processus de négociations sans exclusive sur un nouvel accord global post-2012. Chose importante, il a été convenu que tous les pays, développés et en développement, devaient prendre les mesures appropriées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

L'accord de Bali présente une vision commune d'une coopération à long terme et recense quatre piliers : les mesures d'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement. Il s'agit d'un progrès très important, mais il reste encore de nombreuses décisions importantes à prendre dans les deux prochaines années. L'UE a déjà présenté dans les grandes lignes ses idées à cet égard. Elle estime que tous ces piliers ont la même importance et doivent être pris en considération de manière égale. Les principaux objectifs d'atténuation et d'adaptation ne peuvent être réalisés sans un appui à la mise au point et au transfert de technologies respectueuses de l'environnement et sans une intensification et une réorientation des investissements et des flux de financement.

La Conférence de Bali a également pris d'importantes décisions sur plusieurs autres questions; elle a notamment décidé d'entreprendre des activités de démonstration afin de limiter le déboisement; de finaliser les arrangements relatifs au Fonds d'adaptation, qui va aider les pays en développement à s'adapter aux effets des changements climatiques; et d'établir un programme stratégique sur le transfert de technologie vers les pays en développement.

Notre monde est de plus en plus interconnecté. Il est par conséquent impossible de parler de changements climatiques et de développement comme s'il s'agissait de questions indépendantes. Les changements climatiques constituent un défi pour le développement durable, qui affectera notre environnement naturel tout comme notre

développement économique et social. L'objectif de réduire de moitié le nombre de pauvres dans le monde d'ici 2015 ne pourra être atteint si nous ne tenons pas suffisamment compte des ressources naturelles et de l'environnement dont notre existence dépend. Pourtant, satisfaire aux besoins en matière de développement et parvenir à éliminer la pauvreté, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et l'impact des changements climatiques, constituera un défi pour nous tous.

Plusieurs événements importants auront lieu cette année, par exemple le dialogue sur le financement du développement, une rencontre de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et le Sommet de Hokkaido-Toyako du Groupe des Huit organisé sous la houlette du Japon. Nous devons veiller à ce que les changements climatiques y fassent l'objet de débats et que le lien existant entre les changements climatiques, la sécurité énergétique, l'environnement, le développement, les finances et le commerce soit mieux défini et approfondi. L'intégration du climat dans les plans de développement, étant donné qu'elle concerne les quatre piliers identifiés à Bali, est essentielle. L'objectif ultime est de parvenir au développement durable, et l'ONU doit jouer un rôle clef en apportant son appui à une politique et à un processus de prise de décisions intégré à tous les niveaux.

L'UE est résolue à œuvrer en faveur d'une stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en ayant comme souci premier le climat et en faveur d'une adaptation dans le contexte du développement durable. Une meilleure intégration des efforts en matière d'adaptation et d'atténuation dans les stratégies nationales de développement durable est par conséquent indispensable pour lutter contre les changements climatiques.

Si les tentatives de parvenir à un accord mondial post-2012 sur les changements climatiques portent des fruits, le processus qui mènera à un tel accord, ainsi que sa portée, ne devront rien laisser à l'écart.

Mais la question principale qui se pose est de savoir comment nous pouvons tous contribuer à ce processus. Des preuves scientifiques sans équivoque, l'impact croissant des phénomènes climatiques et l'attention accrue que le public porte à la question ont fait des changements climatiques une priorité politique. La communauté internationale ne peut manquer de répondre à ce défi. L'ONU fournit le cadre multilatéral

approprié pour aborder cette question, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue le seul contexte dans lequel il est possible de prendre des décisions touchant le monde entier sur les mesures à adopter dans l'avenir.

Il est temps que l'ONU renforce son action dans la lutte contre les changements climatiques et parle d'une même voix. Le système des Nations Unies doit être en mesure de travailler de manière unie à appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour contrer l'impact négatif des changements climatiques : par l'entremise de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en tant que cadre multilatéral approprié de négociations, à l'heure où nous envisageons de parvenir à un accord mondial sur un régime post-2012; grâce au travail des institutions, fonds et programmes des Nations Unies qui sont le mieux placés pour faire face de manière intégrée aux défis que représentent la promotion du développement durable, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la lutte contre les effets des changements climatiques; et par la voix du Secrétaire général, qui est si bien parvenu à galvaniser la communauté internationale au cours de l'année écoulée.

Dans ce contexte, l'UE appuie pleinement les efforts entrepris sous la conduite du Secrétaire général et réalisés par le Conseil des chefs de secrétariat en vue d'aborder les changements climatiques de manière coordonnée. De nombreuses parties du système des Nations Unies réalisent déjà un excellent travail. La poursuite de ce processus permettra au système de recenser ses points forts et, par conséquent, les domaines dans lesquels il peut optimiser sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

Nous, en tant qu'États Membres, devons également assumer notre responsabilité en appuyant ce processus par la réalisation d'actions qui nous soient propres. La mise en place du cadre pour les changements climatiques post-2012 présentera des défis importants pour la communauté mondiale et appelle un renforcement de la gouvernance environnementale internationale. Dans ce contexte, le financement de mesures améliorées d'atténuation et d'adaptation, qui exige que l'on propose des notions nouvelles et novatrices, s'avérera particulièrement important. Pour cela, il faudra améliorer la coopération

entre les différentes parties prenantes des secteurs privé et public.

Il est possible que les changements climatiques redessinent le visage de notre planète. Les scientifiques ont insisté sur le fait qu'il était grand temps pour nous tous d'agir. D'après les sondages effectués dans de nombreux pays, une proportion importante de la population du monde pense que la communauté internationale doit s'engager sur une nouvelle voie si nous voulons prévenir les conséquences des changements climatiques. Plusieurs événements nous ont montré qu'il existe également une volonté politique croissante de le faire.

Pourtant, il y a toujours place à l'amélioration. L'ONU peut jouer un rôle important dans l'appui apporté à ce processus, non seulement en se dotant des capacités nécessaires pour agir et ainsi en sauvegardant les objectifs du Millénaire pour le développement, mais également en dirigeant l'action visant à susciter une prise de conscience au niveau mondial. Certaines activités peuvent être entreprises par le système, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par les États Membres.

Toutefois, en fin de compte, nous ne devons pas oublier que l'ONU est la somme de ses États Membres et qu'il nous appartient de déterminer le volume de cette somme.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rachmat Witoelar, Ministre de l'environnement de l'Indonésie et Président de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

M. Witoelar (Indonésie) (*parle en anglais*): D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur l'un des principaux défis qui se présente à l'humanité : les changements climatiques. Je me félicite sincèrement des efforts déployés afin que cette question demeure prioritaire sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale à cette session.

Je voudrais indiquer que je m'associe à la déclaration du représentant d'Antigua-et-Barbuda, qui s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il y a quelques mois à peine, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Bali est convenue du Plan d'action de Bali, connu également sous le nom de feuille de route de Bali. La feuille de route de Bali a constitué une étape

stratégique importante. Elle a marqué un tournant crucial, non seulement dans le domaine des changements climatiques, mais également pour l'humanité. L'engagement politique a été sans précédent, et nous devons poursuivre sur cette voie.

Le trait exceptionnel de la feuille de route de Bali est qu'elle dénote une communauté de vues quant au fait qu'aucun pays n'est à l'abri des changements climatiques. Bien entendu, les pays développés et les pays en développement devront certainement déployer des efforts pour y donner suite. L'on peut s'attendre à ce que le monde en développement prenne davantage de mesures, tandis que les pays développés seront appelés à contracter davantage d'engagements ambitieux.

Mais n'oublions pas qu'il faut saisir les occasions lorsqu'elles se présentent; nous ne disposons que de deux ans, 2008 et 2009, pour donner corps à nos quatre piliers : l'atténuation des effets, l'adaptation, le transfert de technologie et le financement. Sur la base de notre expérience fructueuse à Bali, nous sommes persuadés qu'il convient d'alimenter les partenariats politiques, et que ce succès doit continuer d'orienter et d'imprégner le processus de négociation des deux prochaines années.

S'il est vrai que les partenariats politiques sont essentiels, il reste à définir la nature du partenariat qui contribuera le mieux à appliquer la feuille de route. À mon sens, un véritable partenariat doit associer toutes les parties prenantes qui assument leurs responsabilités communes mais différenciées. Il nous faut donc prendre conscience qu'il est urgent de faire les choix qui s'imposent pour freiner le réchauffement de la planète. Faire preuve d'ouverture d'esprit est pour nous la seule solution. Nous devons tous, courageusement, aborder ces problèmes sous un angle nouveau et les voir d'un œil nouveau. Il importe que nous fassions tous davantage et que nous agissions différemment dans tous les aspects de notre vie. Nous pouvons tous et devons tous contribuer à la tâche difficile qui consiste à sauver notre planète.

L'Indonésie croit fermement que pour faire face au problème des changements climatiques, toutes les nations – pays développés et pays en développement, petits et grands, du Nord comme du Sud – doivent être associées, et que le secteur privé, la société civile et tout un chacun, quel que soit son âge ou son origine, doivent s'engager activement. Pour faire face à nos problèmes environnementaux et climatiques mondiaux,

les partenariats, au sein des nations et entre ces dernières, sont essentiels.

C'est pour cette raison que l'Indonésie, qui préside la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, s'estime tenue de continuer de jouer le rôle qui est le sien et de veiller, en travaillant avec toutes les parties prenantes, à ce qu'elles s'acquittent de leurs obligations. Avec le Président des quatorzième et quinzième sessions de la Conférence, nous nous efforcerons d'ouvrir, en 2009, un nouveau chapitre de l'histoire des changements climatiques.

Je suis également heureux d'annoncer que, pour donner suite à la détermination de l'Indonésie à collaborer avec toutes les nations pour faire face aux changements climatiques, nous avons lancé un Plan d'action national de lutte contre les changements climatiques. Le Plan d'action national sert à orienter les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et les efforts d'adaptation déployés par toutes les parties prenantes en Indonésie.

Je voudrais insister sur le fait que l'Indonésie se félicite de toutes les initiatives et de tous les débats lancés dans le cadre de différents processus internationaux. Ils contribuent tous utilement au processus lancé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment aux résultats de l'importante réunion économique qui s'est tenue à Honolulu, à Hawaï, qui a renforcé le succès de la feuille de route de Bali et encouragé l'utilisation rationnelle de l'énergie. Toutefois, il est essentiel que les engagements déjà contractés et ceux qui le seront après 2012 fassent l'objet de débats au sein de la CCNUCC, cette dernière étant le principal instrument et l'instance appropriée pour aborder les questions relatives aux changements climatiques.

Il convient de souligner que l'ONU a un rôle légitime à jouer s'agissant d'aborder, en parallèle, le développement et les questions de changements climatiques avec toutes les parties prenantes. Aussi l'ONU devrait-elle être bien équipée pour relever le défi du développement et celui des changements climatiques d'une manière plus cohérente et ciblée, notamment en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les efforts déployés par l'ONU pour renforcer la coopération au sein du Secrétariat et avec l'ensemble

du système des Nations Unies constituent un pas dans la bonne direction. À cette fin, l'ONU pourrait considérer qu'il est nécessaire d'intégrer tous les cadres pertinents existants afin de créer un mécanisme qui coifferait efficacement les actions visant à lutter contre les effets à venir des changements climatiques. Toutes les activités de l'ONU relatives aux changements climatiques doivent être menées de façon cohérente.

Faire face aux changements climatiques exigera toute la capacité de l'humanité. Édifions un sentiment d'unité et assurons une prise en main mondiale, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, pour combattre cet ennemi commun. Les réunions-débats tenues hier ont clairement indiqué – en fait, elles ont réaffirmé – que nous sommes convaincus de l'importance stratégique croissante de construire des partenariats. Nous avons obtenu que des gouvernements, le secteur privé et des organisations non gouvernementales prennent, partout dans le monde, d'importants engagements politiques; aussi devons-nous, à l'ONU, alimenter l'enthousiasme politique et lancer un appel mondial, les traduire en une politique, en plans d'action, et les mettre en œuvre avec cohérence. En définitive, tel est le principal message de notre thème d'aujourd'hui : les Nations Unies et le monde au travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Champika Ranawaka, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de Sri Lanka.

M. Ranawaka (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout vous remercier, Monsieur le Président, et remercier le Secrétaire général d'avoir organisé, à un moment si opportun, cette importante réunion.

Les changements climatiques frappent les différents pays plus ou moins durement. Mais en réalité, ce sont les plus faibles économiquement et ceux qui déversent le moins d'émissions qui sont le plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Le seuil de carbone par habitant dans le monde se situe à 2 200 kilogrammes; par comparaison, le niveau actuel des émissions de Sri Lanka ne s'élève qu'à 600 kilogrammes. Cela signifie en fait que nous pourrions tripler nos émissions par habitant. Mais, bien sûr, une telle approche aggraverait le grave déséquilibre dont souffre déjà le système. Ainsi, les États insulaires comme le mien, extrêmement

vulnérables aux changements climatiques, font face au double défi de parvenir au développement économique tout en devant également lutter contre les changements climatiques.

Nous convenons tous qu'en dépit des nombreuses actions entreprises à tous les niveaux, la température atmosphérique continue d'augmenter. La concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère s'élève également. À l'heure où nous entamons une nouvelle étape de la formulation de stratégies pour faire face aux changements climatiques, il nous faut aborder le problème sous un angle nouveau.

La génération actuelle, dont font partie les personnes qui se trouvent dans cette salle, moi-même et nous tous, endosse la responsabilité de garantir une vie meilleure aux générations à venir. L'environnement, ainsi que toutes les ressources qu'il offre, que la génération actuelle exploite – et dont elle abuse parfois –, sont autant d'éléments que nous avons empruntés aux générations à venir, celles qui sont nées et celles qui naîtront.

Par conséquent, à moins qu'il n'y ait un changement important de paradigme dans notre manière de penser, même en cette phase tardive, les tendances actuelles continueront de compromettre le droit des générations actuelles et futures à vivre.

Nous avons le choix entre deux options. L'une d'elles consiste à poursuivre les pratiques actuelles et à transmettre une énorme dette environnementale aux générations futures des pays en développement.

D'après les estimations, le budget carbone actuel sera épuisé d'ici à 2032. C'est pourquoi, si nous continuons de rejeter la responsabilité les uns sur les autres et de poursuivre nos activités sans rien changer, nous aurons besoin d'au moins deux planètes supplémentaires pour soutenir le taux de croissance actuel. L'unique option est d'œuvrer ensemble pour remettre en état l'environnement déjà dégradé, ainsi que la base de ressources naturelles, et de construire un capital environnemental solide, de manière à assurer la survie des générations futures.

Nous avons tous contribué à la dette environnementale dans des proportions différentes. Comme chacun sait, le rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement établit un classement de tous les pays de la planète en tenant compte de certains critères, et la parité de pouvoir d'achat par habitant est

l'un de ceux-ci. Nous savons qu'à de très rares exceptions près, les pays dont le revenu par habitant est élevé produisent une part importante des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, la contribution au réchauffement de la planète des pays les moins avancés dont le revenu par habitant est faible est comparativement très limitée. En conséquence, si nous prenons en considération cet élément environnemental très important, qui va de pair avec ce qui est appelé le développement économique, nous découvrons un tableau totalement différent de ce que nous voyons aujourd'hui.

Conformément au principe des responsabilités communes différenciées, il n'est donc pas équitable de laisser les pays en développement assumer toute la responsabilité de réagir aux incidences des changements climatiques. Traditionnellement, leur contribution aux changements climatiques a été minimale, et elle le restera.

C'est pourquoi il faut concevoir notre nouvel accord de manière qu'il englobe tous ces différents aspects. Parallèlement, nous devons évaluer honnêtement la réussite de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Selon nous, ces instruments n'ont pas eu suffisamment d'impact pour inverser la tendance actuelle.

À ce stade, il est d'autre part important d'admettre l'extrême importance des changements climatiques : ils peuvent influencer directement et indirectement n'importe quelle activité sur la planète. Dès lors, diverses initiatives relevant d'autres traités sur l'environnement deviendraient automatiquement des sous-ensembles du phénomène des changements climatiques. Cette réorganisation des activités contribuerait considérablement à une utilisation optimale des ressources, tout en limitant les risques de chevauchement, aux niveaux tant mondial que national.

Il n'y a pas de remède miracle aux problèmes liés aux changements climatiques : ces problèmes ne peuvent pas être réglés par un seul pays. Dès lors, il est essentiel que tous les acteurs concernés mettent en œuvre les mesures auxquelles ils se sont déjà engagés.

Pour terminer, je voudrais citer un passage du *Karaniyameththa Suththa*, qui contient des enseignements très importants de Bouddha. Comme Bouddha l'a déclaré dans un de ses sermons, le monde est un système complexe, intégré dans lequel l'homme est l'un de nombreux acteurs; tous les acteurs doivent

respecter le droit de l'autre de survivre. Ce monde appartient à la génération actuelle ainsi qu'aux générations à naître, et nous devons le protéger de la même façon qu'une mère s'occupe de son enfant unique. C'est pourquoi, au nom des générations futures, tirons les enseignements de ces nobles vérités dans notre recherche de solutions à ce qui est le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Jacqueline Cramer, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire des Pays-Bas.

M^{me} Cramer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Il y a un peu plus d'un mois, le monde s'est réuni en Indonésie pour convenir de mesures supplémentaires, indispensables pour lutter contre les changements climatiques au niveau mondial. Cette réunion a été un tournant dans les efforts que nous faisons pour réagir aux changements climatiques. Il est temps de commencer à mettre en œuvre sans tarder le Plan d'action de Bali. L'ONU devra diriger cette mise en œuvre. C'est pourquoi je me félicite vivement du rôle moteur que joue le Secrétaire général dans ce domaine, et je salue sa décision de faire de la lutte contre les changements climatiques une priorité absolue de l'ONU.

Le rapport du Secrétaire général sur les activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques (A/62/644) indique clairement que le système des Nations Unies dans son ensemble apporte déjà une contribution considérable. Cependant, d'autres mesures sont aujourd'hui nécessaires. C'est pourquoi j'invite vivement le Secrétaire général à formuler d'autres recommandations sur le rôle spécifique que les différentes parties du système des Nations Unies peuvent jouer pour coordonner les réactions aux changements climatiques.

Gardant cela à l'esprit, je voudrais me concentrer sur un thème particulier. La lutte mondiale contre les changements climatiques exige que nous mobilisions des ressources d'une ampleur sans précédent, non seulement des ressources humaines et politiques, mais également financières. Il nous faudra trouver des milliards de dollars au cours des 20 prochaines années pour inciter le monde à réduire les émissions de carbone et à recourir aux énergies durables, pour prendre des mesures qui permettront de protéger les

populations vulnérables des incidences des changements climatiques et de s'attaquer efficacement à la question de la déforestation.

L'essentiel des ressources financières supplémentaires devra venir du secteur privé. En cherchant de nouveaux débouchés et en faisant preuve d'esprit d'innovation, il faudra augmenter les investissements dans le domaine de l'énergie et de l'écologie. Pour y parvenir, les gouvernements doivent créer un climat favorable aux investissements, offrir les mesures d'incitation voulues et travailler à mettre en place un cadre international à long terme. Aujourd'hui, ces mesures d'incitation font souvent défaut. Encourageons donc le secteur privé à participer plus activement au débat en vue d'élaborer pour l'après-2012 un accord qui soit rentable, souple et équitable.

Mais bien entendu, le financement public demeure une source importante. Les pays industrialisés doivent, au niveau national, promouvoir et stimuler les initiatives du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société dans son ensemble en matière de changements climatiques. De plus, il convient de mobiliser des ressources publiques supplémentaires pour aider les pays en développement à mener à bien les mesures d'atténuation et d'adaptation qu'elles envisagent. Cela contribuera également à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme je l'ai dit auparavant en diverses occasions, les pays industrialisés ont causé la plus grande partie du problème des changements climatiques, et il incombe donc au monde industrialisé de fournir la plus grande partie de la solution. Nous aurons à diriger cet effort : nous devons donc examiner ce que nous devons faire à cet égard.

Je voudrais souligner deux points. Premièrement, beaucoup de moyens de financement sont déjà disponibles. Faisons-en un meilleur usage, évitons la prolifération des fonds et harmonisons davantage les ressources existantes. Les Pays-Bas ont décidé de consacrer 500 millions d'euros à l'investissement dans les énergies renouvelables dans les pays en développement et à la promotion de ces énergies. Nous veillerons à ce que ce financement aille dans le sens des nombreuses autres initiatives en cours et soit consacré aux priorités de nos pays partenaires.

Deuxièmement, il est nécessaire de dégager des moyens de financement public additionnels et prévisibles. Il convient de nous demander quels

mécanismes financiers doivent être mis en place pour gérer ces ressources financières. À cet égard également, le système des Nations Unies dispose de moyens exceptionnels pour nous aider : je pense en particulier au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Programme des Nations Unies pour le développement, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international.

Pour terminer, je voudrais, en ma qualité de Ministre de l'environnement des Pays-Bas, promouvoir le débat international sur la question du financement et encourager les partenariats avec le secteur privé. Je suis convaincu que les progrès réalisés dans ce domaine permettront de régler le problème des changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Angelo Reyes, Secrétaire philippin à l'énergie et Président du Groupe de travail présidentiel sur les changements climatiques.

M. Reyes (Philippines) (*parle en anglais*) : Pays en développement, les Philippines n'ont qu'une part de responsabilité minuscule dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre mais, en tant qu'archipel tropical situé dans la zone des typhons et dans le « cercle de feu » du bassin du Pacifique, notre pays est l'un des pays les plus exposés aux effets du réchauffement de la planète. C'est pourquoi nous nous félicitons de cette initiative prise par l'ONU d'organiser un débat thématique sur les changements climatiques.

En tant que membre du Groupe des 77 et de la Chine, nous souscrivons par notre déclaration aux préoccupations exprimées plus tôt ce matin par notre collègue d'Antigua-et-Barbuda.

Compte tenu des limites de temps, je prononcerai une version abrégée du discours préparé qui est disponible à des fins de référence. Je résumerai, si vous me le permettez, la position de ma délégation ainsi que nos recommandations en soulignant cinq points principaux.

Premièrement, nous souhaitons nous associer à la déclaration faite hier par le Président de l'Assemblée générale, M. Srgjan Kerim, à savoir qu'il nous faut avoir « une vision commune, un consensus mondial, une alliance mondiale tournée vers l'action ».

Car il est évident qu'un problème comme celui des changements climatiques ne saurait être réglé par les nations pour leur propre compte, ni même par une institution ayant des assises aussi larges que

l'Organisation des Nations Unies. Si le fait est désormais scientifiquement établi que les activités humaines sont la cause première du réchauffement de la planète, notre Terre bénéficierait grandement de la force de persuasion morale de l'ONU s'agissant d'affirmer ce consensus et d'œuvrer à la réalisation des engagements pris par les nations pour arrêter, à défaut de faire reculer, la trajectoire tragique des changements climatiques.

Deuxièmement, au cours du déjeuner d'hier, Sir Richard Branson a insisté sur la nécessité primordiale de mener une action scientifique, étant donné que les mesures d'atténuation et les autres stratégies prescrites ne feront rien pour réduire la couche de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. Cette mince couche fait déjà grimper les températures mondiales de manière précaire, en ce moment même. Et cela est une occasion potentielle pour l'ONU d'intervenir, peut-être en tant que dépositaire d'un fonds international destiné à activer les recherches d'un groupe multinational de scientifiques axées sur la mise au point d'un gaz ou d'un processus de séquestration avancé susceptible de rétablir dans l'atmosphère un équilibre équivalent aux niveaux préindustriels.

Troisièmement, nous réaffirmons notre appui à la feuille de route de Bali, qui exclut la notion qu'une solution scientifique magique pourra sauver l'humanité des effets néfastes de son mode de développement essentiellement intenable. Nous ne saurions minimiser l'importance des stratégies d'atténuation et d'adaptation et des contributions technologiques et financières énoncées dans la feuille de route.

Quatrièmement, nous recommandons de faire de la mobilisation sociale une partie intégrante de la feuille de route de Bali. Les débats d'hier ont permis d'établir un consensus sur la nécessité de mettre en place un partenariat fondé sur la bonne foi, la solidarité et les connaissances scientifiques à tous les niveaux. Ce qui semble manquer, c'est un sentiment d'urgence également partagé à tous les niveaux du partenariat.

À côté des rangs des scientifiques internationaux alarmés et des légions d'organisations non gouvernementales (ONG) passionnées, il existe toute une gamme de parties prenantes qui ont conscience à des degrés divers de la gravité du problème des changements climatiques et de ce qu'il faut faire.

D'une manière générale, les gouvernements sont confrontés à des priorités concurrentes. Dans le monde

en développement, les rares ressources dont disposent les gouvernements servent généralement à répondre aux besoins de base des populations. Par ailleurs, dans le secteur privé, la sagesse du triple objectif n'a pas encore pris racine : une masse critique d'administrateurs de haut rang ne souscrit toujours pas à l'opinion selon laquelle une société industrielle ou commerciale ne peut réaliser de profits à long terme que si elle offre en parallèle des avantages sociaux et environnementaux.

Les communautés, de même que les gouvernements, font face à des priorités concurrentes. Les changements climatiques, bien qu'ils constituent un sujet de préoccupation très grave à l'échelle de la planète, n'ont pas encore été transposés en problèmes concrets qui les rendront pertinents pour les parties prenantes scientifiques et pour d'autres parties spécifiques telles que les communautés insulaires vulnérables et les agriculteurs marginaux. C'est là que les ONG, liens omniprésents avec les communautés, ont leur rôle à jouer. En outre, comme l'a souligné M. Martin Khor, du Third World Network, elles injectent dans la société l'aspect économique de l'activisme qui incite les gouvernements, nationaux et locaux, à faire un tri parmi leurs priorités et aident les entreprises à œuvrer dans la transparence et à respecter les principes auxquels elles adhèrent.

Je crois que l'une des formules à succès les plus efficaces dans tout agenda pour le développement consiste à associer l'autorité et la structure du gouvernement, les ressources et l'énergie du secteur privé, enfin la passion et la persistance de la société civile. Ce triumvirat, œuvrant en harmonie, constitue une plateforme extraordinaire pour des actions locales durables. C'est pourquoi aux Philippines, notre réponse face aux changements climatiques inclut de manière explicite la mobilisation sociale, que nous considérons comme une dimension vitale.

La semaine dernière, nous avons conclu aux Philippines un Sommet énergétique multisectoriel. Les participants, issus des diverses communautés intéressées, sont arrivés à la conclusion que nous entrons dans une ère nouvelle de possibilités sans précédent d'accélérer les plans de mise au point de sources d'énergie renouvelables et propres, vus comme le moyen de protéger notre pays des conséquences de nouveaux chocs pétroliers. Déjà, une ampoule électrique sur cinq aux Philippines est alimentée par l'énergie géothermique, et nous avons pour objectif de devenir le premier producteur mondial d'énergie

géothermique d'ici 10 ans. Avec l'aide d'autres parties prenantes, nous espérons également réaliser des progrès considérables dans le développement de nos ressources hydroélectriques, des énergies solaire et éolienne, ainsi que de la biomasse.

Dans le domaine de la gestion de la demande d'énergie, notre Présidente a demandé l'élimination progressive de toutes les ampoules incandescentes aux Philippines et leur remplacement par des lampes fluorescentes compactes d'ici la fin de 2009, ce qui fait des Philippines le deuxième pays de la région Asie-Pacifique, après l'Australie, à se lancer dans une telle initiative pionnière.

Cinquièmement, enfin, nous appuyons le souhait exprimé par l'ONU d'intégrer des efforts disparates afin d'aider les États à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter. Il est en effet opportun d'appeler à une convergence systématique des efforts pour que d'autres partenaires internationaux au développement apportent leur concours technique et financier.

C'est à l'ONU que semble revenir le soin de mettre en adéquation les priorités et les programmes suivant une approche globale et en fonction des limites et des missions institutionnelles, de manière à garantir l'efficacité et l'impact stratégique de l'affectation des ressources. Nous proposons que l'ONU organise dans ce but précis une réunion de haut niveau avec l'ensemble des organismes internationaux de développement. Cela permettra de définir avec une plus grande clarté les responsabilités et les engagements pris dans la feuille de route de Bali, pour tous les domaines d'intervention, tous les États et toutes les régions, ainsi que de combler les lacunes éventuelles.

Il est même concevable que des géants des technologies de l'information comme Google, Yahoo ou Microsoft acceptent de fournir le moteur de recherche qui permettra de localiser en temps réel les moyens techniques et financiers disponibles et, en parallèle, de suivre l'évolution de la demande à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Si, par le biais de ce partenariat, il était possible de mettre en place un marché virtuel qui favorise les interventions soucieuses des effets climatiques, ce serait le paradis sur terre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Maciej Nowicki, Ministre de l'environnement de la Pologne.

M. Nowicki (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne accueillera cette année du 1^{er} au 12 décembre la quatorzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les Polonais sont très fiers de pouvoir contribuer à cet important processus. La Conférence dressera le bilan de la Convention et passera en revue les résultats obtenus dans l'application du Protocole de Kyoto.

Nous voulons faire en sorte que la Conférence de Poznan contribue utilement à la définition de mesures spécifiques d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. Il faudra également que la Conférence de Poznan pose les jalons du consensus sur les engagements à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui doit être obtenu à la Conférence de Copenhague en 2009. À la Conférence de Poznan, nous nous attacherons à montrer des exemples concrets de transferts technologiques réussis et de mesures d'adaptation aux changements climatiques afin d'encourager la diffusion des bonnes pratiques.

Nous monterons une exposition pour présenter des inventions et des systèmes d'organisation innovants qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une conférence des Nations Unies qui réunit les représentants de près de 200 nations est le cadre parfait pour montrer les exemples à suivre et susciter la plus grande émulation possible. J'espère que cette exposition, de même que les tables rondes qui seront organisées dans le cadre de la Conférence permettront de faire un pas dans la bonne direction pour protéger le climat de la Terre.

Pour terminer, j'invite une nouvelle fois les représentants à venir en Pologne, dans la ville hospitalière de Poznan, au mois de décembre pour que la quatorzième Conférence des Parties débouche sur des avancées concrètes vers la protection du climat de la Terre mère.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Charles Michel, Ministre de la coopération au développement du Royaume de Belgique.

M. Michel (Belgique) : Le dernier rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) nous l'a démontré : nous ne pouvons plus distinguer l'agenda climat de celui du développement. C'est avec cette conviction que je participe comme ministre de la coopération au développement à ce débat. C'est

également avec cette conviction que le Gouvernement belge a décidé d'organiser le 7 mars prochain une conférence internationale sur les liens entre l'enjeu du climat et l'enjeu de la coopération en faveur du développement.

D'autres l'ont dit avant moi : l'heure est à l'action. Au-delà des considérations scientifiques, au-delà des considérations environnementales, il y a aussi la logique économique. Comme l'a calculé et l'a expliqué Sir Stern, le prix de l'inaction sera 20 fois plus élevé que celui de l'action. L'autre élément qui doit nous interpeller est bien entendu la récente étude de la Banque mondiale, qui montre que 55 % de ses projets sont sensibles aux effets des changements climatiques et que pas moins de 25 % de ces projets sont soumis à un risque substantiel. Dans le même temps, vous le savez et nous le savons, 2 % seulement de ces projets sont soumis à un test de sensibilité aux effets des changements climatiques.

Les premières victimes des changements climatiques sont déjà, et seront plus encore à l'avenir, les pays en voie de développement. Pour répondre à ce défi global, il va de soi qu'une réponse globale est nécessaire. À ce titre, bien entendu, les Nations Unies sont dans une position unique. Comme le souligne d'ailleurs le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité des Nations Unies en matière de changement climatique, de multiples actions sont entreprises. Néanmoins, l'enjeu majeur à venir pour les Nations Unies sera la coordination et l'efficacité de ces activités, ce qui devra consolider la valeur ajoutée de leur action. Les États Membres devront eux aussi assumer leurs responsabilités et contribuer à apporter une réponse qui s'inscrit dans la cohérence. Seule cette cohérence, seule cette mobilisation et seul l'engagement de tous les acteurs tiers permettront d'éviter la fragmentation qui conduirait inéluctablement à l'échec.

À cet égard, la Belgique salue les résultats de la Conférence de Bali et se réjouit de la dynamique qui y a été créée. Les deux prochaines années seront d'une importance cruciale pour la concrétisation des objectifs fixés à Bali. Je voudrais soumettre à la réflexion de l'Assemblée deux idées concrètes parce que le moment est celui de l'action.

J'aurai l'occasion dans quelques jours, ce vendredi, de proposer au Gouvernement belge un système de compensation des émissions de CO₂ causées par les déplacements officiels des membres du

Gouvernement et de l'administration belges. J'estime que les pouvoirs publics ont un rôle d'exemple à jouer dans ce domaine. Même si le geste est symbolique à une échelle planétaire, il témoignerait d'un volontarisme qui est essentiel pour concrétiser les engagements de Bali.

Dans le même ordre d'idées, je me permets de formuler une autre suggestion. Pourquoi les Nations Unies n'examineraient-elles pas la possibilité d'un mécanisme qui vérifierait systématiquement l'impact climatique de leurs actions, qu'il s'agisse du déploiement d'une opération du maintien de la paix ou encore du démarrage d'un programme en faveur du développement? Ce test, que je qualifie de test climat, devrait permettre de prendre dorénavant les décisions en parfaite connaissance de cause sans, bien entendu, engendrer de surcroît bureaucratique. Il s'agit de vérifier l'impact, soit négatif, soit positif, soit neutre sur le climat, des actions qui sont entreprises.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères et européennes de la France.

M. Kouchner (France) : La France s'associe au discours de la présidence européenne.

Je voudrais tout d'abord saluer l'initiative du Président de l'Assemblée générale, M. Kerim. Notre réunion d'aujourd'hui est particulièrement opportune, c'est-à-dire qu'elle porte sur le bon sujet, qu'elle se déroule au bon endroit et qu'elle intervient au bon moment.

Le bon sujet, car nous savons que le changement climatique est aujourd'hui un enjeu qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des Nations Unies.

Le bon endroit, parce que l'Assemblée générale doit prendre ses responsabilités. Sur une question aussi lourde de conséquences en matière économique et de développement, il convient de prendre ses responsabilités.

Le bon moment, enfin, car, après la réunion organisée par le Secrétaire général, le 24 septembre, nous partageons les principaux diagnostics et connaissons les directions à emprunter. Après l'accord inespéré sur la feuille de route de Bali, le chemin qui nous mène à Copenhague est court, et il est semé d'embûches.

Trois principes doivent donc très vite guider l'action de la communauté internationale : la responsabilité, l'équité et le pragmatisme.

La responsabilité est donc le premier de ces principes. Grâce au travail formidable du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – prix Nobel de la paix, je le rappelle à l'Assemblée – les acteurs économiques et l'opinion mondiale sont désormais conscients des enjeux. Un accord global sur le régime post-2012 est à portée de main – à portée d'esprit, à portée de cœur. C'est maintenant aux décideurs politiques du monde entier de s'engager, et ceux qui sont présents ici aujourd'hui les représentent. Comme l'a souligné le rapport Stern, le coût de l'inaction est trop élevé; nous ne pouvons pas l'imposer aux générations futures.

L'Europe connaît son devoir, elle sait ce que l'on attend d'elle, dans ce domaine comme dans bien d'autres, et elle ne se dérobera pas. L'Union européenne met aujourd'hui en place des mesures sans équivalent, qui lui permettront de réduire de 20 % ses émissions en 2020. La France, quant à elle, a inscrit dans sa loi l'engagement de réduire ses émissions de 75 % d'ici à 2050. C'est une volonté partagée par l'ensemble de la société française, consciente de l'importance de ces enjeux. Et pendant la présidence française, à partir du 1^{er} juillet 2008, nous proposerons des mesures de bon sens à tous nos partenaires européens.

Le second principe est l'équité. L'exemplarité de quelques-uns ne suffira pas; c'est l'ensemble de la communauté internationale qui doit réagir, et les Nations Unies sont le seul cadre d'une action universelle. L'ONU seule peut réaffirmer et réaliser le principe fondateur d'une responsabilité commune et différenciée.

Ici, les pays les moins développés peuvent se faire entendre. C'est dans cette enceinte aussi que ceux qui accèdent enfin à la croissance économique peuvent faire valoir leurs intérêts légitimes. C'est là encore que peuvent peser ceux dont l'existence même est menacée par la montée des océans, par la désertification, par la raréfaction des ressources naturelles, par les risques sanitaires, sur lesquels j'insiste, par les catastrophes naturelles – périls comme toujours à la fois universels et inégalitaires, comme toujours à la fois aveugles et tristement ciblés. Comme toujours, ce sont les pauvres qui en souffrent plus que les riches, et particulièrement dans le domaine – que je soulignais tout à l'heure – de

la santé publique. Et c'est dans ce forum que peut se résorber la contradiction apparente entre développement et défis environnementaux, comme l'esquisse le dernier rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement.

Les liens entre la lutte contre la pauvreté, les impératifs de la croissance économique – notamment la sécurité énergétique – et l'indispensable combat contre le changement climatique peuvent et doivent être articulés dans une politique innovante qui contribuera, j'en suis convaincu, à la définition d'un nouveau paradigme de sécurité collective et de développement. L'ONU seule est capable de porter cette gigantesque ambition.

Ceci n'empêche pas, bien sûr, que les autres lieux de dialogue aient leur utilité, qu'il s'agisse du Groupe des Huit – qui se transformera, j'espère, ou s'élargira – ou du dialogue entre les grandes économies. Mais leur rôle est d'aider à dégager un accord qui ne peut s'inscrire que dans le cadre des Nations Unies.

Le troisième principe est le pragmatisme. L'ampleur des enjeux et de la tâche nous interdisent de privilégier tel ou tel moyen d'action. Il n'y a pas de panacée, pas de solution unique. Les progrès, comme souvent, ne viendront qu'en tâtonnant, en essayant, en diversifiant les initiatives et les niveaux d'action.

Si nous devons recourir à des mécanismes de marché pour établir enfin un prix mondial du carbone, il faut peut-être aussi réfléchir à l'idée d'une taxe carbone. Si nous devons développer les transferts de technologie du Nord vers le Sud, il nous faudra aussi favoriser les coopérations Sud-Sud, qui sont très prometteuses. Il nous faudra surtout privilégier des accords de coopération concrets, basés sur une approche sectorielle, en identifiant les projets adaptés à chaque situation locale.

Responsabilité, équité, pragmatisme : forte de ces trois principes, l'action des Nations Unies peut aujourd'hui prendre une dimension nouvelle et nous permettre de faire le pas décisif que les citoyens attendent, et que notre devoir nous impose. Le temps presse. La France est déterminée à répondre à cette exigence.

C'est ce que nous avons fait au niveau national, avec le grand moment de débat, de diagnostic et de proposition transversal que fut le « Grenelle de l'environnement ».

C'est ce que nous ferons ici, avec vous. Comme tous nos partenaires de l'Union européenne, nous voulons que la gouvernance des questions de climat et d'environnement progresse rapidement. Attachés aux valeurs du multilatéralisme, nous soutiendrons donc toutes les initiatives qui permettront d'accroître l'efficacité des Nations Unies en la matière. Nous voulons que « l'unité d'action » face au changement climatique devienne réalité. Il ne tient qu'à nous d'y parvenir, et c'est le sens de ma présence ici.

Mais nous devons nous garder de disperser nos efforts. La prise de conscience nouvelle et salutaire des enjeux environnementaux entraîne une multiplication des initiatives. Il serait bon de les coordonner.

Le système des Nations Unies bénéficie d'ores et déjà d'irremplaçables outils d'expertise scientifique, d'observation, d'alerte et de prévention des catastrophes. Avec une meilleure coordination, nous aurons enfin un outil sans équivalent pour traiter le défi climatique dans toutes ses dimensions.

Modification des équilibres écologiques, désertification, raréfaction des ressources, déplacements de populations : le changement climatique contribue aujourd'hui à exacerber les situations de crise et les situations de conflit. C'est un défi global, qui impose une réponse des Nations Unies. Le Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit se doter des outils adaptés à cette menace.

Soyons audacieux, soyons déterminés, soyons unis : nous n'avons pas d'autre choix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Abdullah, Ministre de l'intérieur et de l'environnement des Maldives.

M. Abdullah (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous exprimer ma reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir organisé cet important débat. Qu'il me soit également permis de féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa détermination à accorder la priorité absolue aux questions liées aux changements climatiques et de jouer dans ce domaine un rôle de chef de file.

En 1938, un ingénieur britannique, Guy Stewart Callendar, prononçait un discours à Londres dans lequel il indiquait que le climat était en train de changer et que les émissions de dioxyde de carbone déversées par l'industrie en étaient les principales

responsables. Les scientifiques de l'époque étaient intrigués, sans pourtant être convaincus. En 1987, notre Président, M. Maumoon Abdul Gayoom, a dit devant cette Assemblée que les changements climatiques entraîneraient la disparition de notre nation et d'autres comme elle si des mesures correctives n'étaient prises d'urgence. Mais, encore une fois, les dirigeants et les scientifiques ont été intrigués, mais non convaincus. Il aura fallu sept décennies de débats rigoureux et de recherches approfondies, mais aujourd'hui les preuves sont là. Les changements climatiques sont une réalité, ils s'aggravent et sont dus à l'action de l'homme. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que les changements climatiques constituent la plus grande urgence qu'ait connue le monde à l'époque contemporaine.

Il nous a fallu du temps pour parvenir à un consensus tant scientifique que politique sur la nature des changements climatiques et la menace qu'ils représentent. À l'heure où nous cherchons surtout des solutions à cette crise climatique, le temps est un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre. Aussi nous faut-il travailler afin de consolider, au cours de l'année à venir, l'élan imprimé à Bali, en poursuivant les trois objectifs stratégiques suivants. Premièrement, nous devons mobiliser un appui de masse en faveur de la protection du climat, en mettant en avant la dimension humaine plutôt que la dimension scientifique des changements climatiques. Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les programmes de l'ONU encouragent la protection du climat en tant qu'instrument d'appui au développement durable. Troisièmement, nous devons lancer un programme de réforme de la gouvernance pour que les États les plus vulnérables puissent renforcer leur capacité d'adaptation.

Pour que des mesures urgentes et ambitieuses de lutte contre les changements climatiques puissent être prises, elles devront bénéficier d'un appui public sans précédent. Si nous voulons mobiliser la population du monde dans cette bataille mondiale, il nous faut veiller à ce qu'elle comprenne ce qui est véritablement en jeu. Lorsque nous parlons de la manière dont les changements climatiques compromettent la biodiversité, n'oublions jamais que ce qui se cache derrière les statistiques sur la disparition d'espèces, c'est le visage du pêcheur qui perdra ses moyens de subsistance à mesure que l'élévation de la température des océans détruit le corail et décime les stocks de poissons. Lorsque nous parlons du déclin alarmant de la production alimentaire à cause du problème

croissant des sécheresses et de l'érosion des sols, souvenons-nous du paysan qui ne pourra plus nourrir sa famille. Lorsque nous considérons la fréquence et l'intensité accrues des tempêtes, souvenons-nous des familles qui perdront leur foyer et leurs biens, et lorsque nous parlons de l'élévation du niveau des mers, souvenons-nous des liens qui unissent les familles, les communautés et les nations, liens qui seront brisés à jamais.

En novembre dernier, les Maldives ont organisé une réunion sur ces questions, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Malé sur la dimension humaine des changements climatiques mondiaux. Nous ne nous départirons pas de cette approche ces prochaines années. Quand nous travaillons à obtenir l'adhésion du public, nous devons avoir à l'esprit la nécessité de concilier la protection du climat et le développement durable. À l'heure où l'on s'inquiète de plus en plus de la santé de l'économie mondiale, il importe de prouver, sans plus tarder, que les investissements dans les énergies propres, les technologies environnementales, l'innovation et les infrastructures efficaces contribueront à la stabilisation du climat, créeront des possibilités et des emplois nouveaux et meilleurs, et auront un impact durable sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, les institutions des Nations Unies ont un rôle important à jouer dans le financement du transfert de technologie, des mesures d'adaptation et de l'échange de pratiques optimales.

Enfin, le manque chronique d'une capacité d'adaptation, notamment le manque de ressources financières, techniques et institutionnelles, signifie que les pays en développement, dont les pays les moins avancés et les petits États insulaires de basse altitude, ne sont pas prêts à faire face à l'impact des changements climatiques. Le fait que le Fonds d'adaptation ait été rendu opérationnel à Bali est un bon début, mais il faut faire beaucoup plus.

Pour la population des Maldives – l'un des pays les plus vulnérables aux menaces croissantes dues aux changements climatiques –, faire face aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers qui leur est associée fait partie de la vie quotidienne. Au cours des 20 dernières années, nous avons été témoins personnellement des retombées concrètes des changements climatiques. Plus de 60 % des îles habitées des Maldives connaissent différents degrés d'érosion côtière, ce qui menace physiquement les groupes humains qui y vivent.

À Bali, nous avons lancé un processus visant à faire face à la crise climatique. Bali a également permis un certain nombre d'accords qui vont au-delà d'un processus visant à affronter dans l'avenir les changements climatiques. Les Maldives sont déterminées à coopérer avec toutes les nations pour que la feuille de route de Bali soit un succès.

Je voudrais remercier le maire de New York, M. Bloomberg, et le maire de Milan, M^{me} Moratti, ainsi que de nombreuses autres personnes, de leurs importantes contributions à la lutte contre les changements climatiques. Nous sommes très encouragés par ce partenariat, qui ne cesse de s'élargir, dont le but est de stabiliser les changements climatiques. Nous avons également la certitude qu'un partenariat intégré, coordonné et désintéressé peut sauver notre planète, pour nous et pour les générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luciano de Castro, Ministre de l'action environnementale du Mozambique.

M. De Castro (Mozambique) (*parle en portugais; interprétation en anglais assurée par la délégation*): D'emblée, je voudrais, au nom du Gouvernement mozambicain et en mon propre nom, féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé, très à propos, le présent débat sur les changements climatiques. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie pour maintenir la question des changements climatiques au premier plan de l'ordre du jour des questions de politique internationale.

Nous nous associons aux déclarations faites par la délégation d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le Bangladesh au nom du groupe des pays les moins avancés et par le Cameroun au nom du Groupe africain.

Le présent débat a lieu à un moment crucial. Il y a deux mois seulement, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto ont adopté le Plan d'action de Bali, qui servira de cadre de référence pour déterminer les actions de coopération à long terme nécessaires à une mise en œuvre effective et durable de la Convention. Cela démontre que les changements climatiques sont une question mondiale, dont la solution nécessite un renforcement de la coopération internationale en vue de satisfaire les besoins d'adaptation et d'atténuation, de développement et de

transferts de technologies, ainsi que la mobilisation des fonds nécessaires et suffisants pour mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités conçu pour réagir aux conséquences du réchauffement de la planète.

Le Mozambique considère le présent débat comme un moyen, pour l'ONU, de s'acquitter de sa promesse d'encourager ses États Membres à maintenir l'élan politique amorcé à Bali dans le but d'accélérer le processus de négociation qui se déroule dans le cadre de la Convention et de son Protocole, en vue d'atteindre des résultats concrets dans le délai fixé, c'est-à-dire d'ici à 2009.

Nous disposons déjà des informations et des moyens nécessaires pour relever ensemble le défi qui consiste à atténuer les conséquences des changements climatiques. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat fournit de nombreux détails à cet égard. Il indique les niveaux d'émission qui peuvent être adoptés et l'augmentation correspondante de la température moyenne pour chaque niveau de réduction adopté, ainsi que les conséquences qui en résultent.

Chaque année, le Mozambique est touché par la sécheresse, les inondations et les cyclones tropicaux. À l'heure où nous parlons, la région centrale du pays est ravagée par les inondations; à la date du 31 janvier, elles avaient causé la mort de huit personnes, fait environ 95 000 sinistrés et détruit plus de 290 000 acres de diverses récoltes, 21 326 maisons, 468 salles de classe et 119 puits.

Ces chiffres ne concernent que cette année. Par ailleurs, nous subissons les conséquences des inondations de l'année dernière et sommes en train de relancer les activités et de réinstaller les communautés touchées. Comme chacun peut le constater, ces incidents cycliques ont entravé les efforts déployés par le Gouvernement mozambicain pour promouvoir le développement social et économique du pays et lutter contre la pauvreté, ce qui a donc freiné la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement mozambicain s'est efforcé d'aborder ces situations de catastrophe en intégrant la question des changements climatiques dans ses politiques, stratégies et programmes nationaux de développement. Le Mozambique a adopté des instruments de travail stratégiques connexes pertinents, tels que des mesures de réforme foncière et une loi en la matière, un plan-cadre pour la prévention et

l'atténuation des catastrophes naturelles, une stratégie environnementale pour le développement durable, une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau et un plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques. Une stratégie nationale en matière de sources énergétiques nouvelles et renouvelables est également à l'étude, et un plan d'action pour l'environnement et les biocarburants est préparé dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Des établissements publics de recherche, le secteur privé et la société civile ont participé à l'élaboration de ces documents et d'autres. Ces instruments contribueront à renforcer les capacités en vue d'améliorer la qualité de la vie du peuple mozambicain.

Pour terminer, nous réaffirmons notre détermination de mettre en œuvre le programme d'action mondial de l'ONU, en particulier le Plan d'action de Bali. Nous pensons que nous ne pourrions réduire considérablement les incidences des changements climatiques qu'en unissant nos efforts. Le monde ne remportera jamais la bataille, si nous laissons passer cette occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Kwadwo Adjei-Darko, Ministre des collectivités locales, du développement rural et de l'environnement du Ghana.

M. Adjei-Darko (Ghana) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda.

L'année 2007 restera dans l'histoire comme une année d'activités sans précédent en matière de changements climatiques. La séance de cette semaine devrait contribuer à maintenir l'élan imprimé en 2007.

Le Plan d'action de Bali définit quatre pierres angulaires qui doivent être prises en considération dans tout futur accord international sur les changements climatiques : une action renforcée aux niveaux national et international pour l'atténuation des changements climatiques; une action renforcée pour l'adaptation; une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation; et une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.

Il est devenu de plus en plus évident que le multilatéralisme, et avant tout la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, est le moyen le plus sûr d'aborder les défis liés aux changements climatiques, qui ont une dimension mondiale. Le système des Nations Unies doit dès lors concevoir des objectifs stratégiques visant à promouvoir le développement de politiques nationales et internationales, qui favorisent la mise en œuvre efficace de ces quatre pierres angulaires d'un futur accord sur les changements climatiques. Les institutions des Nations Unies peuvent collaborer avec les gouvernements nationaux pour intégrer les changements climatiques dans la planification du développement, ainsi que dans les processus nationaux de décentralisation.

Actuellement, le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Ghana, dans le cadre de son programme de travail annuel pour 2008, collabore avec le Gouvernement ghanéen pour diffuser le *Rapport sur le développement humain 2007-2008*, qui a pour thème les changements climatiques, dans le but notamment de sensibiliser davantage, tant au niveau local que dans les plus hautes sphères politiques, et d'aider le Gouvernement ghanéen à mettre en œuvre des programmes d'adaptation concrets dans sept districts pilotes du pays. Cet exemple concret illustre la façon dont le système des Nations Unies, y compris ses institutions, peut aider les États Membres à prendre des mesures et instituer des politiques d'atténuation et à renforcer l'appui aux efforts d'adaptation au niveau national.

Le système des Nations Unies pourrait prendre des mesures concrètes en passant du stade des discussions sur la technologie au déploiement et au transfert effectifs de technologies propres aux pays en développement. Il pourrait le faire en prenant l'initiative d'un accord international sur la mise au point et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui existe déjà, afin d'assurer notamment la satisfaction des besoins technologiques recensés au moyen de processus pris en charge par les pays, l'exécution de programmes et d'activités de recherche et développement conjoints axés sur la mise au point de technologies nouvelles, l'exécution de projets de développement et de transfert de technologies, la création d'un environnement favorable au développement et au transfert de

technologies et la promotion de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Le Gouvernement ghanéen est prêt à prendre une participation active au débat sur la conclusion de futurs accords internationaux destinés à faire face aux menaces que les changements climatiques posent au développement durable, notamment les conséquences dévastatrices sur les efforts déployés par les gouvernements pour réduire la pauvreté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Diekumpuna Sita José, Ministre de l'urbanisme et de l'environnement de l'Angola.

M. Sita José (Angola) : Je voudrais, au nom du Gouvernement angolais, féliciter le Secrétaire général et tous les organismes du système des Nations Unies pour l'ensemble des activités conduites intensément sur les changements climatiques.

L'Angola s'associe à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle qui sera faite par le Bangladesh au nom du Groupe des pays les moins avancés.

Au Sommet de Bali, le Secrétaire général a réaffirmé que la lutte contre le réchauffement de la planète représente le principal défi moral de notre génération. Bien avant cela, les chefs d'État et de gouvernement présents en septembre 2007 dans ce magnifique hémicycle ont appuyé ses propos et ont lancé de vibrants appels traduisant la volonté d'assumer, sous l'égide du système des Nations Unies, un compromis multilatéral sur le réchauffement de la planète.

Le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme que les activités humaines sont sans doute la cause du réchauffement de la planète et nous recommande d'agir d'urgence. L'observation des effets des changements climatiques ne laisse pas entrevoir un futur radieux pour l'humanité, en particulier pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés.

Nous devons tous considérer que nous n'avons pas le droit de transférer aux futures générations le triste héritage associé au réchauffement de la planète.

Dans le cas des pays africains, malgré leurs moindres contributions aux émissions de gaz à effet de serre, les impacts résultant des changements

climatiques sont déjà visibles sur leurs économies. Plusieurs pays du continent africain sont fortement touchés par la sécheresse et par l'avancée du désert. On enregistre déjà de sérieux dégâts dus aux altérations sévères des régimes pluviométriques. Tout ceci vient pénaliser au plus fort les populations déjà démunies et rendre plus difficile l'exécution de plans de constitution de réserves alimentaires et de programmes de lutte pour la réduction de la pauvreté élaborés pour compléter les efforts visant à atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

À Bali, ont été posés les premiers pas vers un nouvel accord climatique complet pour les émissions les plus basses de gaz à effet de serre, sans toutefois empêcher la croissance économique. Les prochains pas devront donc privilégier l'opérationnalisation effective du Fonds d'adaptation et des autres mécanismes de financement et encourager une coopération internationale capable de répondre aux grands défis des changements climatiques.

Pleinement confiants en la capacité des organisations du système des Nations Unies à relever les grands défis dus aux changements climatiques, nous sommes venus, tous ici présents, manifester notre engagement à l'effort collectif souhaité et indispensable au meilleur aboutissement du processus de négociations d'un accord général et mondial sur le régime post-2012 jusqu'à la fin 2009, sur la base des opérations de la feuille de route de Bali.

Étant entendu que toutes les parties doivent apporter leurs contributions dans leur cadre de responsabilités communes mais différenciées, l'Angola, pays qui vit une ère de paix depuis déjà six ans et est engagé dans le processus de reconstruction nationale, entend faire de son mieux pour encourager et mobiliser tous les acteurs du secteur privé, du secteur étatique et des organisations non gouvernementales, ainsi que les communautés locales actives, à participer à la mise en œuvre de la stratégie nationale conçue dans le cadre de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, stratégie annoncée ici en septembre 2007 par S. E. M. José Eduardo dos Santos, Président de la République.

Les partenaires du Gouvernement sont appelés à adhérer aux mesures et aux programmes multisectoriels incluant les actions dans les domaines comme la production d'énergie renouvelable, le transport ferroviaire, la conservation des forêts primaires et la

création de polygones forestiers, l'usage de technologies propres dans l'industrie et dans le secteur pétrolier, en optant ici pour l'élimination des émissions de gaz à effet de serre associées à la production de pétrole.

Pour permettre aux pays les moins avancés comme le nôtre de participer à l'effort collectif d'atténuation, il vaudra mieux que le système des Nations Unies puisse prêter prioritairement assistance aux initiatives nationales et régionales visant premièrement, le développement des capacités d'observation continue et d'analyse systématique des effets des changements climatiques; deuxièmement, l'aide au développement des systèmes locaux d'alerte rapide et des plans de prévention des risques naturels; troisièmement, l'exploitation durable de forêts tropicales et la lutte contre le déboisement; quatrièmement, l'accès aux technologies vertes; et finalement, l'accès aux fonds déjà disponibles du système des Nations Unies, tout en espérant que soient garantis des fonds complémentaires à cet effet.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Nihar, Ministre de l'environnement et du développement urbain du Soudan.

M. Nihar (Soudan) (*parle en arabe*): D'emblée, Monsieur le Président, je vous félicite de présider cet important débat thématique qui porte incontestablement sur l'un des plus grands problèmes du monde moderne: les changements climatiques. Je vous suis reconnaissant de nous permettre ainsi de poursuivre notre examen de la question. Nous vous remercions, vous-même et le Secrétaire général, de l'intérêt personnel que vous portez aux changements climatiques.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par le Groupe des 77 et la Chine, par le Groupe des États africains et par le groupe des pays les moins avancés de même que nous nous associons à la déclaration qui sera faite au nom du Groupe des États arabes.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que vient de s'achever la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est déroulée à Bali, en Indonésie, et a tenu lieu de réunion des parties au Protocole de Kyoto. Considérant qu'elle a été couronnée de succès, nous espérons que la feuille de route qui y a été élaborée accélérera la mise en

œuvre des engagements pris au plan international en vue d'enrayer les changements climatiques.

De par sa position géographique, son immense superficie, sa diversité biologique et son niveau de développement, le Soudan figure parmi les pays les plus durement touchés par les changements climatiques et parmi les plus vulnérables d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi il nous tient tant à cœur de nous adapter aux effets négatifs des changements climatiques et de trouver des moyens d'en atténuer les effets sur le développement national.

Ainsi, le Soudan s'est doté d'un programme national d'adaptation aux changements climatiques qui prévoit l'adoption immédiate de mesures tendant à enrayer la pauvreté, à garantir la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la fourniture des soins de santé et à ralentir la déforestation et la désertification. En outre, ce programme fixe les orientations à suivre afin d'élaborer les politiques et dispositifs institutionnels requis pour appliquer ces mesures d'adaptation.

Nous avons présenté une stratégie de mise en œuvre au secrétariat de la CCNUCC, dans l'espoir qu'elle pourra être financée dans le cadre de la CCNUCC et avec le concours de ceux qui soutiennent l'action des pays en développement contre les changements climatiques.

Nous pensons que la solidarité et une véritable participation de la communauté internationale sont primordiales pour faire face aux changements climatiques. Bien que nous ne contribuions guère aux émissions de gaz à effet de serre, nous avons pris des dispositions et adopté des politiques en vue de les réduire. Dans le domaine de l'énergie, nous avons adopté des mesures pour améliorer la fourniture d'énergie au service du développement durable. Nous avons également élaboré une politique de production et d'utilisation du pétrole qui est équilibrée et soucieuse du développement durable tout en accordant une grande place à la protection de l'environnement.

Le Ministère à l'énergie et aux mines a fait passer une loi sur la protection de l'environnement dans l'industrie pétrolière. Par ailleurs, le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et non polluantes, comme l'énergie solaire. Grâce à sa coopération avec les pays du bassin du Nil, le Soudan a accompli de grands progrès dans l'utilisation de l'énergie hydroélectrique grâce à un programme de

transactions électriques et à une politique de réhabilitation des terres et des forêts, de mise en valeur des terres incultes et de lutte contre la déforestation.

Nous nous réjouissons des décisions adoptées à Bali, en particulier de celle de faire respecter les engagements pris et le calendrier fixé pour la création d'un mécanisme fiable qui atténue les effets dramatiques des changements climatiques dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les États africains. Nous notons avec inquiétude que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) signale dans son quatrième rapport que, même si nous nous engageons à prendre des mesures draconiennes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les changements climatiques seront dans une certaine mesure inévitables en raison du niveau déjà atteint par les émissions et du délai requis pour le faire baisser.

Le nœud du problème est que ce sont les pays les plus vulnérables qui subiront l'essentiel de cette évolution inévitable du climat. Cela signifiera plus de catastrophes, moins de moyens économiques et sociaux à consacrer au développement et davantage de conflits causés par la raréfaction des ressources.

Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC indique clairement que nous n'avons pas d'autre choix que de nous adapter. Nous pensons donc que tout nouvel accord devra impérativement comprendre des engagements plus détaillés et spécifiques sur l'aide à apporter aux pays africains et aux pays les moins avancés concernés afin qu'ils s'adaptent aux changements climatiques. Les engagements pris ne pourront être tenus que s'il existe des mécanismes institutionnels efficaces. Nous avons eu assez de conférences. Il faut maintenant passer à l'acte.

Nous sommes très satisfaits des décisions adoptées à Bali sur l'application de la Convention-cadre et de son protocole, et en particulier sur la mise en service du Fonds d'adaptation. Nous espérons que ce fonds permettra de réaliser des projets spécifiques qui nous aideront à nous adapter à temps aux changements climatiques.

Nous espérons également que des mesures seront prises dans les pays en développement pour enrayer la déforestation qui prive les plus pauvres de leurs moyens de subsistance. Des mesures concrètes s'imposent dans ce domaine.

En ce qui concerne la recherche et les transferts technologiques, qui sont essentiels pour lutter contre les changements climatiques, nous pensons qu'ils doivent viser à éliminer les principaux obstacles à la réalisation des engagements énoncés dans l'accord dont l'entrée en vigueur remonte pourtant déjà à 10 ans.

Nous saluons l'intensification des activités de mobilisation des ressources engagées par divers organismes des Nations Unies ainsi que la création de mécanismes destinés à résoudre d'une manière efficace, équitable et impartiale les problèmes qui touchent l'humanité tout entière. Nous considérons la CCNUCC comme le fondement juridique de l'action engagée contre les changements climatiques conformément aux principes de Rio, sur la base des responsabilités communes différenciées et dans les trois domaines clefs du développement durable : la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Nous espérons que les ressources nécessaires seront mises à la disposition des pays africains et des PMA dans leurs efforts d'adaptation. Nous estimons que l'adaptation aux changements climatiques impose aux pays développés – qui sont les premiers responsables des hauts niveaux d'émissions de gaz à effet de serre – et à cette organisation internationale de créer les cadres politiques et institutionnels appropriés et de fournir un appui urgent, direct et prévisible aux pays en développement, de telle sorte qu'ils puissent faire face à la marche inexorable des changements climatiques. Nous tenons ici à réaffirmer l'importance de la mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Marie Claude Germain, Ministre de l'environnement d'Haïti.

M. Germain (Haïti) : C'est avec plaisir que je prends la parole dans ce débat sur la thématique « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail ».

Je voudrais, d'entrée de jeu, remercier très sincèrement le Président de l'Assemblée générale pour cette invitation à participer à cette réunion. Je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette noble tâche.

Haïti souscrit pleinement à la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine, se réjouit de l'intérêt nouveau accordé aux problèmes de la planète et se

félicite du choix à long terme de la communauté internationale d'agir à partir de la connaissance des réalités, plutôt que sur l'illusion et l'approximation, face à la complexité du binôme causes et effets des changements climatiques, extrêmement convaincue que l'évolution du climat augure déjà une crise planétaire sans précédent.

Depuis que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est entrée en vigueur en 1994, les évaluations scientifiques qui se sont succédées ont confirmé de manière indiscutable que les activités humaines modifiaient la composition de l'atmosphère, comme en atteste le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Ainsi, la croissance des populations attendue dans les prochaines décennies et la pression démographique sur certaines régions donnent à la question une dimension d'autant plus inquiétante que ce sont les populations, notamment des petits États insulaires en développement, les plus vulnérables et les moins responsables de ces dérives climatiques, qui auront à en payer injustement le prix.

Le monde actuel sait qu'il n'existe pas de décharge pour se débarrasser des gaz à effet de serre. Il sait tout aussi bien que, dans l'éventualité où il les stopperait dès maintenant, les émissions et les impacts des changements climatiques se feraient sentir pendant encore quelques décennies, en raison du temps de résilience décennale du gaz carbonique dans l'atmosphère.

La seule voie qui reste à nos sociétés est de réduire, à proportion, les émissions de gaz carbonique selon une responsabilité partagée mais différenciée.

Haïti, aujourd'hui, comme les autres petits États insulaires en développement, est confronté à un ensemble de défis internes liés aux changements climatiques qui menacent dangereusement sa situation économique, sociale, écologique et, conséquemment, limitent ses capacités à réduire la pauvreté et à réaliser ses objectifs en matière de développement durable.

De par sa situation géographique, Haïti, comme beaucoup de pays voisins des Caraïbes, est en proie chaque année aux cyclones tropicaux et autres menaces météorologiques, qui sont susceptibles de s'aggraver dans les prochaines décennies sous l'effet des changements climatiques. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Haïti est le pays le plus vulnérable de l'Amérique latine et des Caraïbes et celui dont la résilience est la plus faible, en relation aux chocs et stress environnementaux issus des risques et désastres naturels et accentués par les changements climatiques. Cumulées au long du XX^e siècle, les catastrophes naturelles ont occasionné, en Haïti, des milliers de pertes en vies humaines et des millions de dollars en pertes matérielles.

Quasiment tous les petits États insulaires en développement, en particulier la République d'Haïti et la République dominicaine, formant l'île Quisqueya, deviennent beaucoup plus vulnérables. Tous les ans, les deux États sont frappés par des catastrophes naturelles. Leurs ressources financières, au lieu d'être consacrées à la construction d'infrastructures sociales et à des activités productives et rentables dans le cadre du développement durable, sont plutôt allouées à panser les déchirures environnementales subséquentes.

En cet instant précis, l'un des ports frontaliers entretenant des échanges commerciaux intenses entre Haïti et la République dominicaine est en passe d'être hors d'usage; bien qu'il soit une voie de communication internationale mitoyenne, il se trouve en situation de destruction progressive, en raison de la remontée et du débordement de l'eau d'un des plus grands lacs frontaliers, le lac Azuéi.

Les derniers dégâts occasionnés par la tempête Noël au niveau des deux pays ont montré clairement comment un évènement, même modéré, peut produire des effets macroéconomiques remarquables et constituer un facteur additionnel contribuant au retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme l'a souligné M. René Garcia Préval lors de sa prise de parole à l'occasion de la dernière réunion des chefs d'État sur les changements climatiques à l'Assemblée générale, le 24 septembre 2007,

« aucun dossier n'exige une réponse plus pressante de la communauté internationale que les changements climatiques qui, sans aucun doute, représentent le plus important défi environnemental actuel et l'enjeu de développement mondial le plus préoccupant ».

Selon cette vision, Haïti, après avoir signé et ratifié la Convention-cadre sur les changements climatiques, préparé un Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques assorti d'un

ensemble de projets plurisectoriels et élaboré des communications nationales, a enrichi ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale à travers la ratification et la signature d'autres accords multilatéraux d'intérêt, tels que le Protocole de Kyoto, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification.

Haïti est en train, également, de mettre en place son autorité nationale désignée, comme gage de son attachement au Protocole de Kyoto.

Conscient de l'importance déterminante que revêtent la surveillance et la prévision du climat pour la protection des personnes et des biens, Haïti vient de se doter d'un Observatoire national de l'environnement et de la vulnérabilité, une nouvelle façon pour le pays de disposer de données fiables et pertinentes, de renforcer sa capacité d'adaptation et d'intégrer les informations et les prévisions climatiques aux processus de décision et d'évaluation, de manière à en tirer le plus d'avantages possible sur le plan socioéconomique.

Dans cet ordre d'idées et au nombre des mesures d'adaptation, le Gouvernement haïtien vient, entre autres, de promouvoir un accord trilatéral avec Cuba et la République dominicaine, en jetant les bases de la création d'un corridor biologique sur terre comme sur mer. Cette initiative pionnière dans les Caraïbes, fortement soutenue par la branche régionale du Programme des Nations Unies pour l'environnement, aura permis de placer l'homme au centre des préoccupations et des activités afin de réduire la pauvreté, de préserver la biodiversité, de fournir des biens et services aux trois peuples et de garantir la survie des écosystèmes vulnérables, sensibles aux variations climatiques.

La conscientisation sur les changements climatiques va aujourd'hui croissant. Le temps a validé les thèses du quatrième rapport du GIEC et nous sommes beaucoup plus nombreux à poser le même diagnostic.

Il nous reste à nous rallier à la grande finalité : protéger et préserver la vie. Je persiste à croire que les répercussions de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les activités humaines et les écosystèmes posent d'importants défis, pour ce qui est du développement durable.

La situation en Haïti, comme celle de la grande majorité des petits États insulaires en développement, illustre clairement l'interdépendance entre les changements climatiques, la pauvreté, les risques et désastres naturels, la désertification et la perte de la biodiversité.

Je profite de cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale en vue d'intensifier davantage, et en urgence, son appui aux efforts des petits États insulaires en développement qu'elle reconnaît d'ailleurs comme fragiles et vulnérables aux effets des changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Kaingu, Ministre du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles de la Zambie.

M. Kaingu (Zambie) (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de prendre part à ce débat très important sur les changements climatiques, et je remercie ceux qui ont organisé cet important événement.

Nous nous souvenons tous que le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a établi sans ambiguïté l'existence des changements climatiques et donné des exemples de signes tangibles de l'évolution du climat dans plusieurs régions du monde. Les augmentations projetées – jusqu'à 5,8 degrés Celsius d'ici à 2100 selon certains scénarios – devraient être jusqu'à 100 fois plus rapides que les autres hausses importantes de température enregistrées au cours de l'histoire de la planète Terre.

Certains rapports mettent en évidence le fait que le réchauffement planétaire aura des conséquences croissantes sur les hommes et l'environnement, et aura potentiellement des répercussions catastrophiques sur l'économie locale, régionale et mondiale. L'impact économique des changements climatiques sera sans doute réparti inégalement entre les différentes régions et au sein des économies et des sociétés, et sera accompagné d'effets secondaires tels qu'une augmentation des prix, une chute des revenus et des pertes d'emplois. Ces effets négatifs pèseront plus lourd que les avantages pour la plupart des secteurs qui fournissent des biens et des services essentiels à la société et grèveront lourdement le secteur public.

Les pays pauvres comme la Zambie en pâtiront le plus car nous ne disposons pas de la capacité à faire

face aux impacts des changements climatiques. Nos principales préoccupations ont trait à la réduction de la pauvreté, qui occulte les problèmes des changements climatiques. Maintenant, à l'heure où je m'adresse à l'Assemblée, la Zambie connaît de terribles inondations, qui sèment la ruine, causent des déplacements de population et emportent des ponts, des canalisations et des routes.

Aujourd'hui, je voudrais faire part à l'Assemblée des mesures que prend mon gouvernement pour faire face aux changements climatiques et pour relever d'autres défis auxquels nous sommes confrontés. Mon gouvernement a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 11 juin 1992 et l'a ratifiée le 28 mai 1993. Nous avons également signé le Protocole de Kyoto le 5 août 1998 et l'avons ratifié le 7 juillet 2006.

Bien que la Zambie n'ait pas de politique spécifique sur les changements climatiques, notre cinquième plan national de développement reconnaît les changements climatiques comme un défi à relever. Le cinquième plan national de développement prévoit que les changements climatiques entraîneront une réduction des précipitations de 8 à 30 % et recommande des mesures pour contrer ce phénomène.

Il est également question des changements climatiques dans notre politique nationale en matière d'environnement, récemment adoptée. En outre, cette question est bien prise en compte dans d'autres programmes environnementaux sectoriels. À cet égard, mon gouvernement a entrepris les activités suivantes. Je voudrais remercier et féliciter le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial du soutien qu'ils nous ont fourni à cet égard.

La première communication nationale de la Zambie a été achevée et présentée à la CCNUCC en 2006. Nous avons entamé en 2007 la formulation de la seconde communication nationale, processus d'une durée de deux ans. Ne se limitant pas à présenter les progrès réalisés dans l'application de la CCNUCC, la seconde communication servira également d'outil de gestion, indiquant les lacunes dans la capacité nationale actuelle qui empêchent de gérer les changements climatiques.

Notre programme national d'adaptation aux changements climatiques a été soumis au secrétariat de la CCNUCC en 2007. Le Programme porte spécifiquement sur les priorités immédiates en matière

d'adaptation aux changements climatiques qui sont liées à la sécurité alimentaire et à la santé publique. Le Programme souligne également le fait qu'il existe des preuves que les changements climatiques affectent d'autres secteurs, tels que les forêts, la faune, l'aménagement du territoire, l'énergie et le tourisme. Il nous faut maintenant disposer de ressources pour mettre en œuvre le Programme d'action.

Une autorité nationale a été créée dans le but d'approuver le projet de mécanisme pour un développement propre; elle est composée d'un conseil ad hoc, auquel participent les principales parties du pays au processus du mécanisme, et abritée par le Ministère du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles.

Conformément aux engagements contractés dans le cadre de la CCNUCC, mon gouvernement a également lancé une campagne nationale de sensibilisation aux changements climatiques, dont le but est d'assurer sa prise en main par le pays et le succès des efforts à venir en matière de changements climatiques, par la sensibilisation et l'édification d'un consensus national.

L'autoévaluation des capacités nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Rio a été achevée par les centres de liaisons de la CCNUCC en 2007. Cette évaluation identifie les lacunes de la capacité nationale en vue d'une mise en œuvre efficace des conventions des Nations Unies sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la désertification, et propose une stratégie et un plan d'action afin de combler ces lacunes.

Une étude de l'impact des changements climatiques sur l'économie zambienne débutera bientôt, avec l'appui du PNUD. Une analyse rigoureuse a démontré que les changements climatiques ont des répercussions considérables sur les priorités à court, moyen et long termes de la Zambie en matière de développement, telles que définies dans le cinquième plan national de développement.

Mon gouvernement a également établi un plan national d'exécution concernant la gestion des polluants organiques persistants, conformément à la Convention de Stockholm, qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants. Ce document a été achevé en avril 2007.

Cette instance nous fournit l'occasion de prendre part à la promotion de partenariats et de considérer comment l'ONU et le monde en général pourraient le mieux faire front aux changements climatiques, afin de réduire leur impact sur des pays comme la Zambie, et pour éviter l'annulation des acquis en matière de développement qui peut résulter des changements climatiques.

Enfin, je voudrais insister sur le fait qu'il importe de prendre sans tarder des mesures pour faire face à la menace des changements climatiques. Nous devons nous attaquer à la cause profonde de ce problème en prenant des mesures résolues à l'échelon planétaire, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lufter Xhuvëli, Ministre de l'environnement et des eaux et forêts de l'Albanie.

M. Xhuvëli (Albanie) (*parle en anglais*) : C'est un réel plaisir pour moi de participer au présent débat thématique, centré sur les changements climatiques au niveau mondial, l'une des plus grandes menaces et l'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Je voudrais remercier l'ONU d'avoir organisé le présent et très important débat.

Les changements climatiques constituent une menace grave et complexe. Il a été démontré qu'ils sont principalement dus à un développement non durable – production non durable d'énergie, consommation non durable d'énergie, développement industriel non durable, utilisation non durable des sols, modes de vie non durables, etc. Les actions entreprises pour faire face à la menace que représentent les changements climatiques sont fondamentalement liées aux préoccupations en matière de développement durable, de vulnérabilité et d'adaptation, ainsi qu'à des préoccupations économiques et à la lutte contre la pauvreté.

L'Albanie s'est associée aux pays qui se sont rassemblés autour du Secrétaire général, à New York, pour demander que la Conférence de Bali marque un tournant décisif. Nous nous sommes rendus à Bali pour contribuer modestement à faire de cet objectif une réalité. Nous sommes présents ici aujourd'hui pour assurer le suivi des progrès importants et réels réalisés lors des négociations sur les changements climatiques en décembre dernier, grâce à l'attention et à l'appui sans précédent accordés à cette question au cours de l'année dernière.

Bien que la responsabilité de l'Albanie dans les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial soit très limitée, elle subit le plus gros des conséquences des changements climatiques dans les domaines environnemental, social et économique, tout comme la majorité du monde en développement. En dépit de sa contribution relativement limitée aux émissions de dioxyde de carbone, l'Albanie, en raison de sa grande dépendance de l'énergie hydroélectrique, souffre considérablement, comme le reste du monde, des changements climatiques : augmentation des températures, réduction des précipitations et autres conséquences.

Pour s'adapter et faire face aux changements climatiques, l'Albanie doit satisfaire des besoins importants et variés. Ils concernent des secteurs tels que le tourisme, les zones côtières, l'agriculture et les écosystèmes. Les programmes gouvernementaux devront remédier aux conséquences des changements climatiques, et les plans de développement nationaux et locaux devront tenter d'écartier les risques qu'ils représentent.

Le Gouvernement albanais est déterminé à honorer toutes ses obligations aux termes des conventions mondiales des Nations Unies, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. De ce point de vue, nous considérons que l'ONU joue un rôle de catalyseur s'agissant d'orienter et de promouvoir les efforts déployés pour atténuer les changements climatiques, non seulement au niveau international, mais aussi au niveau national.

L'Albanie met en œuvre un programme d'activités destiné à réduire le taux de croissance des émissions de gaz à effet de serre, à favoriser l'adaptation aux conséquences négatives des changements climatiques, et à mettre en place des mécanismes de financement pour le carbone moyennant la coordination du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et avec son appui. Le Gouvernement albanais a adhéré de son plein gré à l'initiative « Une Organisation », qui offre de nouvelles possibilités de remédier notamment aux questions environnementales qui intéressent la planète tout entière, en particulier aux changements climatiques, en adoptant de nouvelles stratégies et de nouvelles formes de partenariat.

Bien que l'Albanie ne soit tenue à aucun engagement en matière de réduction des émissions aux

termes du Protocole de Kyoto, nous nous efforçons cependant de promouvoir la croissance durable de son économie. Nous sommes conscients que l'énergie constitue une condition préalable pour atteindre cet objectif. Dans le cas de l'Albanie, il s'agit clairement d'un enjeu auquel sont associées deux préoccupations importantes : la sécurité énergétique et les changements climatiques. Grâce à sa politique budgétaire, à la promotion de sources d'énergie renouvelable et à la mise en fonctionnement de ses institutions qui gèrent les mécanismes de financement pour le carbone, l'Albanie tente de mettre en place une économie sans émission nette de carbone. Elle a également augmenté ses capacités à tirer avantage du marché neuf et très dynamique du carbone. Le rôle et l'appui de l'ONU en ce sens s'est avéré important et même essentiel.

L'Albanie peut aider à réduire de façon rentable les émissions de gaz à effet de serre générées par une consommation d'énergie obsolète et inefficace et par l'échec relatif à exploiter des sources d'énergie renouvelable. Les pays développés ont manifesté beaucoup d'intérêt pour la réduction des émissions en échange de crédits d'émission de carbone provenant des secteurs énergétique et sylvicole de l'Albanie. La réaction positive du Gouvernement albanais à cet intérêt a déjà conduit à la signature du premier accord portant sur l'achat de réduction d'émissions entre le Gouvernement albanais et le Fonds pour le biocarbone de la Banque mondiale, ainsi que de deux autres accords de coopération avec les Gouvernements italien et danois.

En 2007 seulement, le Gouvernement albanais a encouragé des investissements dans une cinquantaine de petites centrales hydroélectriques et poursuivra cette politique dans les années à venir. De même, tirant avantage de conditions environnementales favorables, l'Albanie produira bientôt environ 1 000 mégawatts grâce à des parcs d'éoliennes. En même temps, nous mettons en œuvre des politiques qui visent à réduire l'exploitation forestière, ainsi qu'à promouvoir la forestation et la reforestation dans de vastes zones du pays.

Tout en favorisant le développement, l'Albanie continuera de maintenir les émissions de gaz à effet de serre à un niveau peu élevé. De cette façon, nous contribuons modestement à sauver notre planète menacée par les changements climatiques. L'Albanie estime que les défis engendrés par les changements climatiques constituent une occasion de réfléchir à des

mesures d'atténuation et d'adaptation dans le contexte du développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ligia Castro, Administratrice générale de l'Autorité nationale de l'environnement du Panama.

M^{me} Castro (Panama) (*parle en espagnol*) : Les changements climatiques sont un fait, de même que notre vulnérabilité et la nécessité de nous adapter. Nos pays ont connu des événements climatiques extrêmes, causant des morts et provoquant des dégâts matériels considérables qui favorisent et aggravent la pauvreté et requièrent une réponse immédiate pour assurer à tous une vie digne.

Nous souffrons aujourd'hui de l'inaction de ceux qui nous ont précédés et ont ignoré la réalité des changements climatiques. Mais, aujourd'hui, nous sommes conscients de ce qui se passe et comprenons l'urgence avec laquelle nous devons passer de la parole aux actes, si nous voulons que les générations futures ne souffrent pas de notre incapacité de réagir à temps à ce phénomène, sachant qu'il existe.

Sommes-nous vulnérables? Oui, nous le savons! Devons-nous planifier le développement durable? Nous le savons également! Devons-nous nous adapter, car nous ne pouvons pas arrêter les changements climatiques? Nous connaissons aussi la réponse. Devons-nous atténuer les gaz à effet de serre? Cela ne fait aucun doute. Mais tout cela a un coût, qui est plus élevé pour les pays en développement. Notre vulnérabilité augmente plus rapidement que notre capacité d'adaptation.

C'est pourquoi le présent débat est essentiel, car le temps est venu de définir les actions qui pourront changer les comportements de nos sociétés, ceux-là même qui ont donné lieu aux conditions climatiques actuelles. Pour y parvenir, il faut davantage que la volonté politique des gouvernements; il faut sensibiliser le secteur privé, les organisations professionnelles et syndicales et les partis politiques, pour leur faire comprendre que si la réglementation environnementale est respectée dans tous les pays et si l'on investit dans de nouvelles technologies propres et efficaces, nous finirons par construire, en nous alliant au reste de la société, le développement durable dans nos pays.

Nous voudrions insister sur la responsabilité des pays développés qui, en vertu du principe des

responsabilités communes mais différenciées, doivent intensifier leurs actions et leur politique responsable pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, en tenant compte des possibilités proposées dans le Protocole de Kyoto. C'est le premier pas sur lequel s'est accordé la communauté internationale vers la réduction des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. De même, il faut promouvoir les initiatives d'adaptation envisagées dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le marché international du carbone a créé de grandes perspectives pour les pays en développement, et le Panama espère que ce marché apportera les flux financiers qui permettront d'atténuer le problème de l'extrême pauvreté, en analysant complètement le problème du point de vue social, économique et culturel. Comment? Par l'investissement direct, dans les communautés proches des projets, de 30 % des revenus générés par les crédits carbone dans des projets sociaux et environnementaux, comme en décideront, au cas par cas, les communautés du Panama avec leurs gouvernements locaux. Par ailleurs, nous avons créé un fonds annuel fournissant 5 000 dollars par mégawatt produit par les centrales électriques afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable et en énergie, d'améliorer les conditions de vie, de créer un système biodigesteur des eaux d'égout qui permet de cuisiner sans bois de feu, et de mettre en place les autres infrastructures sociales nécessaires.

L'ONU et ses États Membres doivent dynamiser les flux financiers afin de faire front sans équivoque aux changements climatiques de manière à appuyer tous les efforts déployés par les pays pour les atténuer, au moyen tant des transferts de technologie que de la

promotion des énergies renouvelables et du rendement énergétique. Pour un petit pays comme le nôtre, les efforts déployés sont considérables, mais nous devons avoir le sentiment que les vrais responsables doivent s'acquitter de leurs obligations, qui consistent à améliorer nos capacités d'adaptation.

Le Panama a suivi de près la question de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des sols. De nombreux efforts ont été faits par le passé, mais les résultats n'ont guère été encourageants. Le taux de déboisement dans notre pays est élevé, et il continuera d'augmenter à moins que de grands efforts et des investissements importants soient faits en vue de le réduire. Toutefois, le problème est fort complexe et exige des investissements considérables.

La feuille de route de Bali fournit de claires orientations en la matière, et nous appelons tous les pays à coopérer afin de parvenir à un accord et de mettre fin au processus, ce qui non seulement réduira les émissions de dioxyde de carbone, mais aussi aidera à réaliser le véritable développement durable des communautés qui n'ont pas aujourd'hui les moyens de produire des revenus et sont en même temps les communautés les plus vulnérables de nos pays. Ce sera pour elles la seule façon de s'adapter.

La solution, c'est de travailler ensemble pour atteindre les objectifs énoncés dans la feuille de route de Bali dont le programme englobe également des questions qui devront faire l'objet de négociations d'ici à la fin de 2009 afin de définir les grandes lignes relatives aux engagements à prendre d'ici à la fin de 2012, date finale de la première période d'engagement.

La séance est levée à 13 heures.